

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple • Un But • Une Foi

**—
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT**



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA)

**REVUE ANNUELLE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME NATIONAL D'APPUI A
LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA RESILIENCE (PNASAR)
ANNEE 2021**

Avril 2022

LISTE DES SIGLES

SIGLES	
AGTF	Africa Growing Together Fund
ANACIM	
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANPEJ	
APEFAM	Projet de Promotion des Exploitations Familiales Agricoles dans la région de Matam
ARM	Agence de Régulation des Marchés
ASSAM	Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de l'Appui à la mise en Marché dans la Région de Matam
BAD	Banque Africaine de Développement
BFPA	Bureau de Formation Professionnelle Agricole
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et Lacs Artificiels
DGPRES	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DRIARS	Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente
ENDEV	Energizing Development
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-sylvo-Pastoral
FNRAA	Fonds National de Recherche sur l'Agriculture et l'Agroalimentaire
FONSTAB	Fonds d'appui à la stabulation
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
LANAC	Laboratoire Nationale d'Analyse et de Contrôle
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
OFID	Fond de l'OPEP pour le développement international
OLAC	Office des Lacs et des cours d'Eaux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
PADAER	Programme d'Appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement dans l'Agriculture
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PIESAN	Projet d'Intensification Eco-Soutenable de l'Agriculture dans les Niayes
PNASAR	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PRADELAIT	Projet d'Appui au Développement et la Modernisation de la filière Lait
PRODAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
PROGEDE	Projet de Gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution
PROMOFA	Projet d'Appui à la modernisation des filières animales
PROVALE-CV	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur
PRPZ	Programme de Renforcement de la Protection zoo sanitaire
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve du Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal
SNSAR	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SRI	Système de Riziculture Intensive
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
ZIP	Zone Intervention Prioritaire

CONTEXTE

Fruit d'un processus ayant vu la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR), le Programme National d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR) a été élaboré en parfaite harmonie avec le Plan Sénégal Émergent (PSE). Il se veut, par ailleurs, en totale conformité avec les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal quant aux politiques et stratégies de Sécurité Alimentaire, tant au plan sous régional qu'international (UEMOA, CILSS, CEDEAO, UA), de même que vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers (Canada, UE, Japon, etc.).

Le PNASAR a pour but de « contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de résilience, d'ici à 2022 ».

Le PNASAR opérationnalise la SNSAR à travers quatre (4) axes stratégiques qui s'articulent autour de cinq (5) sous programmes, lesquels se déclinent en quinze (15) composantes, trente (30) sous composantes et cent quinze (115) actions prioritaires. Les sous programmes sont : (i) Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs ; (ii) Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive ; (iii) Les Nouveaux Terroirs Résilients, remparts contre l'insécurité alimentaire ; (iv) Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience et (v) Amélioration du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, (vi) renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience.

Les cinq sous-programmes du PNASAR visent six objectifs spécifiques : (i) accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que les revenus des actifs ruraux ; (ii) développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, halieutiques etc.); (iii) investir davantage et innover dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agricoles ; (iv) développer les mécanismes efficaces de protection sociale des ménages vulnérables ; (v) assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience et (vi) renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience.

La mise en œuvre des activités du PNASAR est opérationnalisée par les ministères sectoriel, certaines structures nationales et les projets et programmes et ONG, qui interviennent à l'échelle nationale.

Le présent rapport consacre la revue semestrielle, de l'exécution des activités planifiées dans le PTBA 2021 du PNASAR. L'exercice a consisté à faire le point sur le niveau de mise en œuvre des activités, au sortir du premier semestre, relever les contraintes opérationnelles rencontrées et identifier les mesures correctives permettant de résoudre les difficultés afin d'atteindre les résultats escomptés.

Section I Ministère de la Femme, de la Famille ; du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE)

Principales Réalisations Enregistrées de d'analyse

(Période Janvier 2021 – Décembre 2021)

Situation des projets et programme inscrits dans le PNASAR

Le Ministère de la Femme, de la Famille ; du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE), fournit beaucoup d'efforts contribuant à l'atteinte du produit 3 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus de l'objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux à travers 6 projets, 2 mécanismes de financement et 3 Directions/services suivants :

- **Projet d'Appui au Développement économique et social du Sénégal (PADESS)** : Contribuer à la réduction de la pauvreté par le soutien à l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales de lutte contre la pauvreté visant l'autonomisation socio-économique des groupes plus défavorisés (femmes, jeunes et familles) et le développement économique local durable à travers l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) ;
- **Programme d'Appui à l'Emergence de Familles productives et à l'Insertion des Jeunes (PAEFP-IJ)** : contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) à travers le renforcement des capacités productives des ménages pauvres et à l'insertion des jeunes pour une croissance économique inclusive ;
- **Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers (PALAM2)** : Contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de microfinance islamique ;
- **Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF-EJ)** : contribuer à l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des femmes et jeunes filles
- **Projet d'Appui à la Résilience des Ménages et Groupes vulnérables contre la COVID 19 (PAREM)** : Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Plan National de riposte du Sénégal contre la COVID-19 à travers le renforcement de la résilience des familles pauvres et des groupes vulnérables. Renforcer la résilience des familles pauvres et des groupes vulnérables contre la COVID-19 ;
- **Programme de Développement d'unités industrielles de Transformation des Produits agricoles** pour les Femmes (agriculture, élevage et pêche) (PDUITPAF) : Contribue à repositionner les femmes dans le système national de production et d'échanges de biens et des services par la création d'emplois décents et pérenne.
- **Projet d'Appui aux femmes transformatrices de Céréales locales** :
- **Fonds National à l'Entrepreneuriat Féminin (FNEF)** : Contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat féminin par la formation, le renforcement des capacités des entreprises potentielles ou réelles et par la facilitation de leurs accès aux ressources financières ;
- **Fonds National de Crédit pour les Femmes (FNCF)** : Contribuer à la lutte contre la féminisation de la pauvreté tout en améliorant la culture d'entreprise chez les femmes.
- **Direction des Organisations féminines et de l'Entrepreneuriat féminin (DOFEF)** : Promouvoir l'autonomie économique des femmes tant en milieu rural qu'urbain en renforçant les capacités des groupements de femmes entrepreneures ;

- **Centre national de d'Assistance et de Formation des Femmes (CENAF) :** Renforcer les capacités technique et managériales des femmes.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PTBA 2021

INDICATEUR	Valeur Cible	Budget prévu	Budget acquis	Gap
Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires de financement	11610	2 214 500 000	2 214 500 000	0
Nombre de projets de femmes et jeunes filles financés	2214	2 214 500 000	2 214 500 000	0
Nombre de femmes et jeunes filles formées	1210	132 492 180	75 492 180	57 000 000
Nombre de ménages ou groupes vulnérables ayant reçu des financements ou appuis et bourses économiques	6137	982 064 850	882 064 850	100 000 000
Nombre d'unité d'allègement des travaux distribué aux femmes	3325	407 278 000	392 278 000	15 000 000
Nombre d'unité de stockage et de transformation des produits locaux implanté	13	617 567 657	238204537	0

- Dans l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes filles, pour l'année 2021, les activités prévues, sont mises en œuvre à travers le FNEF, FNCF, PADESS, PAEFP-IJ, PADEF-EJ, PALAM et PAREM pour un budget global de 3 196 564 850 dont 3 096 564 850 F CFA acquis. Ce montant permettra de financer 11 610 porteurs d'initiative et 6137 ménages/ groupes vulnérables.
- Il s'agit d'une part de financer les jeunes et femmes promoteurs/trices d'AGR du PADESS, du FNEF, du FNCF, du PADEF-EJ, les TPE de femmes et de jeunes du PAREM et les projets productifs du PALAM, d'autre part, de soutenir et de renforcer les capacités productives pour la résilience des ménages et groupes vulnérables à travers des appuis et bourses économiques du PAREM, du PADESS et du PAEFP-IJ.
- Egalement, un projet de renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles sera mis en œuvre entraînant l'augmentation du nombre de femme à former 1210, pour un budget global de 132 492 180. Précisons toutefois, qu'au-delà des CEDAF, les mécanismes de financement (FNEF et FNCF) contribueront au renforcement de capacité.
- Pour renforcer l'accès des femmes et des jeunes filles aux infrastructures d'encadrement et de soutien à leur autonomisation, des unités de transformations et de stockage des produits locaux (13), des équipements de production, ainsi que des unités d'allègement (3325) d'un montant de 1 024 845 657 seront déployés pour soutenir les bénéficiaires des projets financés, les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes.
- Les ressources affectées permettent au MFFGPE de soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation des femmes et jeunes filles.

SITUATION GLOBALE DES RÉSULTATS DE SUIVI EN 2021

INDICATEUR	Valeurs cibles	Valeurs atteintes	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires de financement	5 072	4 632	91%	2 314 262 194	1 261 187 302	54%
Nombre de projets de femmes et jeunes filles financés	6 811	5 037	74%	263 451 857	111 140 802	42%
Nombre de femmes et jeunes filles formées	5 072	5 124	101%	2 314 262 194	1 261 187 302	54%
Nombre de ménages ou groupes vulnérables ayant reçu des financements ou appuis et bourses économiques	14	8	57%	669 340 042	238 204 537	36%
Nombre d'unités d'allègement des travaux distribué aux femmes	3 281	2 960	90%	392 278 000	271 327 969	69%
Nombre d'unité de stockage et de transformation des produits locaux implanté	10 960	5 528	50%		515 537 137	
Nombre de ménages/familles vulnérables ayant reçu des Bourses économiques	10 960	5 528	50%		515 537 137	

ETAT DE MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS DES PROJETS/PROGRAMMES POUR L'ANNÉE 2021

NOM PROJET	ACTIVITE	VALEUR CIBLE	VALEUR ATTEINTE	TAUX RÉALISATION TECHNIQUE	BUDGET PRÉVU	BUDGET DÉPENSE	TAUX RÉALISATION FINANCIERE
DOFEF	Distribuer des unités d'allègements aux femmes	25	28	112%	16 000 000	16 000 000	100%
DFPGV/DAGE	Distribuer des unités d'allègements aux femmes	2 956	2 812	95%	185 000 000	184 999 969	100%
PALAM	Distribuer des unités d'allègements aux femmes	300	120	40%	191 278 000	70 328 000	37%
PAEFP-IJ	Financer les projets productifs des ménages pauvres et des groupes vulnérables (Bourses économiques)	750	607	81%	75 000 000	63 591 000	85%
PAEFP-IJ	Financement (sans BE)						
PADESS	Financer les ménages pauvres en bourses économiques	4 960	1 200	24%	620 000 000	163 333 824	26%
PADESS	Financer les AGR et MPE	572	81	14%	1 644 262 194	247 442 302	15%
PAREM	Financer les ménages pauvres en bourses économiques	5 000	2 600	52%	400 000 000	270 000 000	68%
PAREM	Financer les TPE et MPE		3 225				
PASNEEG	Financer les groupes vulnérables en bourses économiques						
PALAM	Financer les projets d'AGR de femmes	0	0		0	0	
FNEF	Financer les projets de femmes et de jeunes filles	2 500	981	39%	345 000 000	727 295 000	211%
FNCF	Financer les projets de femmes et de jeunes filles	2 000	345	17%	325 000 000	286 450 000	88%
PADEF-EJ	Financer les projets des femmes et des jeunes filles	0	0		0	0	
PAREM	Former les femmes et jeunes entrepreneur	5 000	2 600	52%	50 000 000	25 000 000	50%
PAEFP-IJ	Renforcer les capacités des bénéficiaires de projets	340	150	44%	7 000 000	3 968 055	57%
PADESS	Renforcer les capacités des bénéficiaires de projets	866	50	6%	90 000 000	3 297 500	4%
PADEF-EJ	Former les femmes et jeunes entrepreneurs	0	0		0	0	
FNEF	Les femmes et jeunes filles dans diverses filières	0	0		0	0	
FNCF	Les femmes et jeunes filles dans diverses filières	0	0		0	0	

Revue annuelle du PNASAR 2021

CENAF	renforcer les capacités techniques et managériales des femmes et jeunes filles	605	2 237	370%	116 451 857	78 875 307	68%
PADEF-EJ	construction et équipement des unités de stockages et de transformation à Saint-Louis, Louga et Matam	14	8	57%	669 340 042	238 204 537	36%
PDUITPAF	Projet de développement des unités industrielles de transformation des produits agricoles		460		500 000 000	482 496 999	96%

En vue d'apporter des réponses aux problématiques liées à la précarité, le ministère a financé 5.528 bourses économiques pour un montant global de 515.537.137 FCFA dans les régions de Louga, Matam, Saint Louis, Thiès, Diourbel, Dakar, Sédhiou et Kaolack grâce au programme de transferts sociaux monétaires communément appelé Bourse économique à travers des projets/programmes (PAREM, PASNEEG, PADESS et PAEFP IJ). Ce mécanisme de financement permet aux familles et groupes vulnérables d'améliorer leurs conditions d'existence par un accès plus facile aux ressources financières (sans apport ni intérêt).

De même, dans le cadre des guichets de financement dédiés aux AGR et MPE, 200 projets ont été financés pour un montant global de 175 240 613 F CFA au profit de 255 Femmes, 179 jeunes filles, 46 garçons et 53 Hommes dans les régions de Kaolack, Sédhiou, Saint louis et Matam.

De plus dans l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) impactées par la COVID 19, le projet a déjà sélectionné 23 TPE en cours de financement dans les communes de Pékesse, Popenguine/Ndayane et Thiès –Nord pour un montant total de 38.500.000 F CFA touchant 355 personnes (352 Femmes et 3 jeunes-hommes).

Toujours dans le cadre de la protection et de la promotion des groupes vulnérables, 20 femmes porteuses de capacités d'initiative ont été sélectionnées pour la mise en œuvre de la phase pilote pour un coût global 16.986.250 FCFA avec le PAREM.

Concernant les deux mécanismes de financement, une enveloppe globale 1 013 745 000 FCFA mobilisée a permis de financer 1.326 projets de femmes localisés dans 11 régions : Dakar, Thiès, Diourbel, Saint-Louis, Louga, Matam, Tambacounda, Sédhiou, Kaolack, Fatick, Kolda, Ziguinchor. Le nombre de femmes bénéficiaires de financement est égal à 4 383 femmes. Sur les 1.326 projets accompagnés, le commerce, (54,8%), l'embouche (13,26%), transformation des produits locaux (11,55%) et l'aviculture (6,74%), le maraîchage (4,06%) et l'agriculture (2,99%) sont les activités dominantes.

En outre le PADEF-EJ a validé 280 projets de femmes pour un total de 1 869 788 527 FCFA. Les procédures de décaissement sont en cours.

Au titre du renforcement des capacités techniques, productives et managériales, 2.237 femmes et jeunes filles ont été formées dans les métiers de l'agro-alimentaire, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, de l'audiovisuel, de l'informatique, de la gestion managériale dans les CEDAF pour un montant de 344.175.299 FCFA. Précisons toutefois que les formations effectuées par les mécanismes de financement (FNEF et FNCF) sont comptabilisées par les CEDAF. A cela s'ajoute la formation de :

- 111 bénéficiaires de projets par le PAEFP IJ et le PADESS ;
- 2600 femmes et jeunes entrepreneurs par le PAREM.

Pour soutenir les bénéficiaires des projets financés, les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes à l'accès aux infrastructures d'encadrement et de soutien à leur autonomisation, il a été acquis :

- 8 unités de transformations et de stockage des produits locaux d'une valeur de 238 204 537 FCFA ;
- 460 équipements de production et de transformation des produits locaux d'un coût de 482.496.999 FCFA ;
- 3932 unités d'allègement d'un montant de 255.327.969 FCFA.

En fait, la mise en œuvre du PDUITPAF d'un montant de 500.000.000 FCFA a permis d'acquérir des équipements de production et de transformation des produits locaux plus importants.

SYNTHESE DES RESULTATS DE SUIVI ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES 2022
PADESS	la mobilisation de la deuxième tranche de financement du PADESS	-Raccourcir les délais de traitement des ANO ; -	Procéder aux financements des ménages et groupes vulnérables
PAEFP-IJ	la mobilisation des ressources	-	-Formation des bénéficiaires -Poursuite des financements de bourses économiques au profit des ménages pauvres
PADEF-EJ	<ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation des ressources de la contrepartie dans les délais requis, parfois non articulées aux besoins réels établis conformément au rapport d'évaluation du programme et du Plan de Travail Annuel (PTA) validé par le Comité de Pilotage - le faible décaissement de la ligne de crédits islamiques - Retard des travaux de construction du lot1 de Louga 	<ul style="list-style-type: none"> - Raccourcir si possible le processus de passation des marchés car entre l'approbation des DAO et la signature des contrats, le temps consacré s'avère long 	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuite décaissements et suivi des financements - Sélectionner une entreprise pour les travaux d'achèvement des infrastructures de Louga ; - Octroyer des financements de la ligne de crédit islamique
PALAM	<ul style="list-style-type: none"> - les lenteurs dans la délivrance des ANO, du fait des lourdeurs des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilisation des ressources déjà notifiées de la contrepartie (BCI) 	<ul style="list-style-type: none"> - La finalisation des dossiers de passation de marchés portant sur le dispositif de suivi-évaluation, l'acquisition des matériels d'allègement - Le démarrage des activités des activités de formations
PAREM	<ul style="list-style-type: none"> -retard dans la mise en place des fonds 		<ul style="list-style-type: none"> - la poursuite des processus de formulation des projets en vue de la mise en place des financements bourses économiques
FNEF			
FNCF	<ul style="list-style-type: none"> -la lenteur dans la mobilisation relative au financement de projets 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des financements des projets
CENAF	-	-	Renforcement de capacités des femmes dans les filières porteuses
DOFEF	-	-	- Distribution de 15 unités d'allègements aux femmes
DAGE/DFPGV	<ul style="list-style-type: none"> le processus de validation des engagements, pour les matériels d'allègements, nécessite un temps non négligeable ce qui impacte entre autres, les délais de mis en place de ses équipements ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Alléger les procédures 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la dotation en matériels d'allègements déjà acquis

SECTION II (MINISTERE DE LA JEUNESSE)

Principales Réalisations Enregistrées

Période d'analyse

Janvier 2021 – décembre 2021

Le Ministère de la Jeunesse met en œuvre trois (03) programmes métiers. De ces trois programmes, seul le troisième : « Promotion socioéconomique des jeunes » fait l'objet de suivi au niveau du PNASAR (Produit 3.OS1 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus). Il s'agit des projets :

- **Domaines Agricoles Communautaires** initié depuis 2014 par l'Etat du Sénégal en partenariat avec la BAD et qui vise l'installation des DAC est leur mise en service, appui conseil et la recherche de financement pour les cibles.
- **Modèle d'Insertion des jeunes Agri preneurs (MIJA)** : déroulé par l'ANPEJ, le projet vise l'appui en outillage aux jeunes producteurs et se réalise à travers le Modèle d'insertion des jeunes Agri preneurs MIJA.
- **La Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives (DJASE)** intervient également dans l'outillage des jeunes entrepreneurs agricoles.
- **Employabilité des jeunes** : Deux structures concourent à l'atteinte des objectifs de ce projet qui vise la formation à travers le renforcement de capacité des jeunes dans le domaine agricole. Il s'agit de l'ANPEJ et du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC).
- **Financement des jeunes** : le projet de financement des jeunes est déroulé par l'ANPEJ à travers la Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide (DER/FJ).

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PTBA 2021

PROJET	ACTIVITE	CIBLE	BUDGET	ACQUIS	GAP	SOURCE FINANCEMENT
PRODAC	Aménagement et fonctionnalité des DAC	5	10 726 273 000	4 019 077 000	-6 707 195 447	ETAT/BID
ANPEJ	Financement des Jeunes	1 000	1 000 000 000	572.416.415	-427.543.585	DER/FJ
PRODAC	Employabilité des Jeunes	900	146 247 800	85.000.000	-61.247.800	ETAT/Locafrique
ANPEJ	Employabilité des Jeunes	2 600	125 000 000	0,00	0,00	ETAT/DER
DJASE	Appui en outillage agricole	27	28 620 675	28.620.675	00	ETAT
ANPEJ	Appui en outillage agricole	150	270 000 000	90.567.745	-257.769.618	ETAT

Source : SISE PNASAR 2021

La planification en 2021 PNASAR du Ministère de la Jeunesse concerne les activités mentionnées sur le tableau ci-dessus.

- **Aménagement et fonctionnalité des domaines agricoles communautaires DAC : le PRODAC**, dans sa planification annuelle (2021), avait prévu l'aménagement et la fonctionnalité de **05 DAC**. Le budget prévu à cet effet, est de **10.726.273.000 FCFA**. Seulement, 4.019.077.553 FCFA a été acquis. Ce qui justifie le gap de 6.707.195.447 FCFA.
- **Financement des Jeunes : L'ANPEJ**, en 2021, avait prévu de financer **1000 Jeunes** à travers le Programme de la **DER**. Le budget sollicité était de **1.000.000.000 FCFA** dont 572.416.415 FCFA a été acquis. Ce qui consacre un gap de 427.543.585 FCFA.
- **Employabilité des Jeunes** se réalise à travers deux programmes pour une cible totale de 3500 jeunes. Le budget prévu était de 146.247.800FCFA. Le budget acquis est de 85.000.000 FCFA ; d'où un gap de -61.247.800.

En ce concerne le **PRODAC**, il était prévu de former **900 jeunes** dans le Domaine Agricole de Séfa. Cette formation devait se faire avec le concours du Fonds de Financement pour la Formation Professionnelle et Technique (**3FPT**) pour un montant de **146 247 800** FCFA de prévu. Toutefois, 85.000.000 FCFA a été acquis.

Toujours, dans le cadre de la formation des jeunes et de leur renforcement de capacité, l'**ANPEJ** avait ciblé **2600 jeunes**, pour un budget prévisionnel de **125 000 000** FCFA. Les informations sur le budget effectivement dépensé ne sont pas encore disponibles.

- **Appui en outillage agricole** : Ce projet est déroulé par deux structures du Ministère de la Jeunesse, que sont la DJASE et l'ANPEJ.

La Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives (**DJASE**), avait prévu l'appui en outils agricole de **27 jeunes**. Le budget sur fond propre, prévu pour cette activité, était de **28 620 675** FCFA. Le taux de réalisation financière est à 100% même montant a été effectivement dépensé

L'**ANPEJ**, également, avait prévu d'appuyer **150 jeunes** en outils agricoles. Sur financement de l'Etat, le montant sollicité était de **270 000 000** FCFA. De ce montant, 90.567.745 FCFA a été acquis.

Situation globale des résultats de 2021.

INDICATEUR	Valeur cible	Valeur atteinte	Taux de réalisations techniques	Budget Prévu	Budget Dépensé	Taux réalisation financière
4000 jeunes entrepreneurs appuyés en outillage agricole	177	95	53,6%	298 620 675	119 188 420	40%
10 domaines agricoles aménagés et fonctionnels d'ici à 2022	5	1	20%	10.726.273.000	4.019.077.553	37%
4000 jeunes bénéficiaires de renforcement de capacité d'ici à 2022	3 500	2 002	57%	271 247 800	135 000 000	50
200000 jeunes ayant accès aux financements d'ici	1 000	264	26,4%	1 000 000 000	572 456 415	57,2%

Source : SISE PNASAR TAB SUIVI 2021

○ **Nombre de domaines agricoles aménagés et fonctionnels en 2021**

Sur les 5 DAC de la planification de 2021, 1 seul a été aménagé et rendu fonctionnel. Il s'agit du DAC de Séfa. La performance reste faible. Les autres DAC (Keur Momar Sarr, Keur Samba Kane, Sangalkam, Kaffrine) dont leur aménagement était prévu courant 2021, n'ont pas été effectifs. Le DAC de Séfa est aujourd'hui en cours d'exploitation. Le gap constaté dans l'acquisition du budget à hauteur de 6.707.195.447 FCFA explique la non prise en compte des 4 autres DAC. Ceci justifie le taux de réalisation technique à hauteur de 20%.

Donc sur un budget prévu de 10.726.273.000 FCFA seulement 4.019.077.553 FCFA a été dépensé. Ce qui donne un taux de réalisation financière de 37%. Cette dépense concerne entre autres : les études de terrain, les installations.

○ **Nombre de jeunes ayant accès aux financements en 2021**

Sur les 1000 jeunes prévus pour le financement, 264 sont acceptés par la DER FJ dont 76 sont des jeunes filles. Ceci explique un taux de réalisation technique de 26,40%. Une faible performance due aux difficultés de mobilisation du budget.

Pour un budget de 1.000.000.000 FCFA seulement 527.456.415 FCFA a été effectivement dépensé. Ce qui donne un taux de réalisation financière de 57%.

○ **Nombre de jeunes bénéficiaires de renforcement de capacité en 2021**

Sur une prévision de 3.500 jeunes à former dans les métiers agricoles, 2.002 jeunes ont été effectivement formés. Ce qui donne une performance de 57%. Le budget prévu qui était de 146.247.800 FCFA dont 85.000.000 FCFA soit un taux de réalisation financière de 58%. De ce fait, un gap de 61.247.800 FCFA est ainsi constaté.

En effet, dans le cadre de la mise œuvre du Camp d'immersion en entrepreneuriat agricole au DAC de Séfa, le PRODAC a formé 400 jeunes sur les 900 prévus. Ceci montre un taux de réalisation technique de 44%. Toutefois, le budget annoncé plus

haut et qui consacre un taux de réalisation financière de 58% est mobilisé par le PRODAC. La formation a été entièrement prise en charge par 3FPT.

L'ANPEJ a aussi participé à l'atteinte des objectifs de cet indicateurs avec l'appui de la DER. Pour les sessions de renforcements de capacités 1602 jeunes sont formés sur une cible de 2600 jeunes. Le taux de réalisation technique est de 62%. Les données financières de l'ANPEJ ne sont pas disponibles.

○ **Nombre de jeunes entrepreneurs appuyés en outillage agricole en 2021**

L'appui en outillage agricole est réalisé à travers les activités de la Direction de la Jeunesse et des Activités Sociaux Educatives et de l'ANPEJ. En 2021, sur les 177 jeunes prévus dans ce contexte, 95 ont été effectivement appuyés. C'est ce qui explique le taux de réalisation technique de 54%. En ce concerne le budget, sur les 298.620.675 FCFA prévus, 119.188.420 FCFA ont été acquis et dépensés. Ce qui donne un taux de réalisation financière de 40%.

En effet la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives a relancé, la ferme de Sangalkam. Cette relance a permis de sélectionner et de former 27 jeunes issus des départements de la Région de Dakar, notamment à Pikine, Guédiawaye et Rufisque.

Les réalisations dans le cadre de cette activité ont principalement porté sur le paiement des indemnités des jeunes sélectionnés, la réalisation des pompes pour l'irrigation des champs, la formation en entrepreneuriat jeunesse et la formation sur les techniques apicoles et la production de miel. Les 27 jeunes ciblés ont été tous appuyés ; ce qui donne un taux de réalisation technique de 100%.

Tout le budget mobilisé a été effectivement dépensé (28.620.675 FCFA). Ce qui explique aussi le taux de réalisation financière de 100%.

L'ANPEJ a aussi contribué à l'atteinte des objectifs de cet indicateur. En effet, L'appui en outillage aux jeunes producteurs s'est réalisé à travers le Modèle d'insertion des jeunes Agri-preneurs (MIJA) par l'équipement des fermes agricoles de Silane, Mbilor et de Léona. Il faut également prendre en compte les jeunes accompagnés à travers le Programme Migration et développement de la GIZ.

Le taux de réalisation technique de 45,33% s'explique par le fait que, sur les 150 jeunes ciblés, seulement 68 ont été effectivement appuyés.

Le taux de réalisation financière de 33,54% s'explique également par le fait que, sur un budget de 270.000.000 FCFA seulement, 90 567 745 FCFA a été dépensé.

SYNTHESE DES RESULTATS DE SUIVI ET PERSPECTIVES POUR 2021

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES 2022
Aménagement et fonctionnalité des DAC	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'assiette foncière - mobilisation du budget. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise à disposition d'assiettes foncières ; -Meilleure mobilisation du budget ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariat avec Locafrique -Aménagements du DAC de Matam
Financement des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la reprise des travaux pour les fermes de Soutouré et de Dimboli - Signature de l'accord de prêt du PAJER toujours en attente au niveau du MEP - Insuffisances des ressources pour la réhabilitation et l'opérationnalisation des 06 centres d'incubation restants. - Instabilité de l'ancrage institutionnel de la CNEE (absence de synergie dans l'opérationnalisation de la CNEE) - Impact de la COVID 19 chez nos partenaires au plan économique et organisationnel (priorité au télétravail et suspension temporaire de l'appui institutionnel ex SNU, REUSSIR etc - Forte concurrence des acteurs publics et privés - 	<ul style="list-style-type: none"> -Signature d'accord de prêt du PAJER. -Meilleure dotation en ressources financières ; -Meilleure synergie d'actions dans l'opérationnalisation du CNEE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre à niveau les plateformes MIJA et démarrer les programmes d'incubation des jeunes -Opérationnaliser les centres d'incubation de Ziguinchor, Kaolack, Sédhiou ; Tambacounda, Vélingara et Mbour. -Projet Agri jeunes Tekki ndaw ngi
Employabilité des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -Démocratiser l'accès aux services d'accompagnement des jeunes par une approche territoriale en renforçant les ressources nécessaires pour la conquête des nouveaux défis éducatifs, d'encadrement et d'accompagnement des jeunes. -Contribuer à la création massive d'emplois dans les métiers connexes au domaine de la Jeunesse.

Section III : MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)

PRINCIPALES REALISATIONS ENREGISTREES

PERIODE D'ANALYSE

Janvier 2021 – Décembre 2021

SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMME INSCRITS DANS LE PNASAR/MPEM

Les projets du programme Pêche et aquaculture inscrits dans le PNASAR sont :

Développement de l'aquaculture, Motorisation des pirogues, Elaborer les plans d'aménagement et de gestion des pêches, contrôle sanitaire des produits de la pêche, construction d'infrastructures et acquisition de matériels et équipements de pêche, chaîne de froid, Projet de développement de la pêche artisanale.

Ces projets permettront d'assurer, essentiellement, la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins et continentaux, le développement accéléré de l'aquaculture, la promotion de la valorisation des produits.

Sur la période 2019-2024, les orientations seront axées sur la poursuite et la consolidation de ladite stratégie ainsi que la réadaptation du programme « Pêche et aquaculture » au contexte de la pandémie du COVID-19. A cet effet, il s'agira de relancer les activités socio-économiques de l'ensemble des acteurs et des industries du secteur de la pêche par la mise en place des écloséries pour soutenir la production d'alevins, le renforcement de la disponibilité de l'aliment de poisson auprès des producteurs, la mise en œuvre des plans de gestion des pêcheries ciblées, la facilitation de l'accès au financement de la pêche artisanale, de l'aquaculture et des industries de pêche, la poursuite de la subvention des moteurs etc.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PTBA 2021

INDICATEUR	Valeur Cible	Budget prévu	Budget acquis	Gap
04 plans d'aménagement de pêcheries élaborés et mis en œuvre d'ici à 2022	3	36 979 992	36 979 992	0
06 marchés aux poissons construits/réhabilités	1	300 000 000	300 000 000	0
Quantité de production aquacole a atteint 2500T en 2022	1250	1 805 204 016	1 605 204 016	200 000 000
La production de la pêche continentale a atteint 15000T d'ici 2022	15000	300 000 000	300 000 000	0
2000 producteurs formés en techniques aquacole d'ici 2022	500	103 500 000	103 500 000	0
Acquérir 7000 moteurs de pirogues d'ici à 2022	1000	1 000 000 000	1 000 000 000	0
15 quais construits et/ou réhabilités d'ici à 2022	2	400 000 000	400 000 000	0
Nombre de camions frigorifiques acquis d'ici à 2022	55	1 000 000 000	1 000 000 000	0
Nombre de sorties d'inspection des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique	750	11 608 000	11 608 000	0
34 complexes frigorifiques construits /réhabilités	6	4 863 990 687	3 000 000 000	0
20 aires de transformation des produits halieutiques sont mises aux normes d'ici 2022	5	590 000 000	590 000 000	0

SITUATION GLOBALE DES RESULTATS DE SUIVI POUR 2021

Indicateur	Valeur cible	Valeur atteinte	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
04 plans d'aménagement de pêcheries élaborés et mis en œuvre d'ici à 2022	3,00	2,00	66,67	36 979 992	36 900 000	100%
15 quais construits et/ou réhabilités d'ici à 2022	2,00	4,00	200	400 000 000	350 000 000	88%
2000 producteurs formés en techniques aquacole d'ici 2022	500,00	396,00	79	103 500 000	103 500 000,	100%
Acquérir 7000 moteurs de pirogues d'ici à 2022	1 000,00	1 587	159	1 000 000 000	1 587 000 000	159%
Nombre de sorties d'inspection des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique	750,00	740,00	98,67	11 608 000	11 600 000,	100%
La production de la pêche continentale a atteint 15000T d'ici 2022	14 000,00	8920	64	300 000 000	150 389 177	50%
Quantité de production aquacole a atteint 2500T en 2022	1250	1374	110	1 908 704 016	1 708 704 316	90%
34 complexes frigorifiques construits /réhabilités	6	1	16,67	3 000 000 000	500 000 000	17%
20 aires de transformation des produits halieutiques sont mises aux normes d'ici 2022	5	8	160	590 000 000	350 000 000	59%
Nombre de camions frigorifiques acquis d'ici à 2022	55,00	55,00	100	2 500 000 000	1 500 000 000	60,00%
06 marchés aux poissons construits/réhabilités	1	1	100	1 887 498 481	500 000 000	26%

○ Production de la pêche artisanale maritime atteint en 2021

En 2021, le sous-secteur de la pêche artisanale, a débarqué 348 208,40 tonnes pour une valeur de 139,383 milliards de FCFA contre 394 888,87 tonnes pour une valeur de 152,200 milliards à la même période en 2020. La tendance est baissière de 12% en tonnage et de 8% en valeur.

○ Production de la pêche continentale atteint en 2021

Les impacts négatifs de la pandémie de Covid-19 notamment les mesures de contingentement ont porté un coup à la production de la pêche continentale. Celle-ci est passée de 14 001 tonnes en 2020 à 8920 tonnes en 2021, soit une baisse de 36%. Cette baisse est notée dans toutes les régions continentales et est plus accentuée dans la région de Kolda, de Kédougou, Kaffrine, Matam.

Elle peut être expliquée en grande partie par l'hivernage déficitaire observé cette année entraînant la baisse du niveau des fleuves Sénégal et Gambie :

- Département de Bakel : faible débordement du fleuve Sénégal et de la Falémé, et par conséquent faible remplissage des plaines d'inondations (les mares) ;

- Département de Tambacounda : aucun débordement du fleuve Gambie n'a été noté cette année, donc pas de remplissage des zones par les eaux du fleuve Gambie.

En 2021, pour un budget prévu de 300 000 000 FCFA seulement 150 389 177 FCFA ont été engagés soit un taux de réalisation financière de 50 %

○ **Quantité de production aquacole atteinte en 2021**

La production aquacole en 2021, s'élève à 1374 tonnes soit une hausse de 24,9 % comparée à celle de 2020.

L'augmentation de cette production aquacole peut être expliquée par les efforts consentis par l'agence (appui à la création de 43 nouvelles fermes aquacoles, acquisition de géniteurs, encadrement rapproché des fermes aquacoles, formation des producteurs).

○ **Nombre de producteurs formés en techniques aquacole en 2021**

Pour une cible annuelle de 600 acteurs, 396 personnes dont 61 % de femmes et 39 % d'hommes ont été formées par l'ANA. Le plus grand nombre de personnes formées est noté dans la région de Ziguinchor (158 personnes), suivie de Matam avec 114 personnes, suivie de Fatick (72 personnes), Richard Toll, Tamba, Sédhiou et Kolda. Les formations ont porté sur le choix de sites, les types d'infrastructures, la gestion technique et financière des fermes, l'intégration de l'aquaculture au maraîchage et à l'agriculture, l'ostréiculture, l'alimentation des poissons, etc.

Il est noté un taux de réalisation financière de 100 % soit 103 500 000 FCFA dépensés.

○ **Nombre de moteurs de pirogues acquis en 2021**

Dans le cadre de la modernisation des moyens de production, 1587 moteurs ont été distribués en 2021 dont 285 unités à la pêche continentale 34 moteurs aux CLPA en appui pour la surveillance participative. L'enveloppe dépensée est estimée à 1 587 000 000 FCFA pour un taux de réalisation de 159 %.

○ **Nombre de quais construits et/ou réhabilités en 2021**

La modernisation des infrastructures de débarquement de la pêche artisanale a été marquée par la réhabilitation des infrastructures que sont : le quai de pêche de Goudomp, le quai de pêche de Terrou Baye Sogui, le ponton du quai de Soumbédioune et le quai de pêche de Ndangane Sambou ;

Il est noté un taux d'exécution technique de 250%. Cette très bonne performance est due à la reprise des activités post-Covid.

L'enveloppe dépensée est estimée à 300 000 000 FCFA pour un taux de réalisation financière de 75%.

○ **Nombre de complexes frigorifiques construits /réhabilités en 2021**

2021, le MPEM a lancé les travaux de construction d'un complexe frigorifique à HANN. Il comprend la construction d'un entrepôt frigorifique avec 3 chambres froides et une fabrique de glace d'une capacité de stockage de 20 tonnes.

L'évaluation des impenses et les conciliations ont été faites par une commission départementale et le paiement effectué.

Toutes les démarches nécessaires pour le démarrage des travaux ont été effectuées.

Un montant de 500 000 000 FCFA a été engagé en 2021 soit 17% du budget global.

○ **Nombre de camions frigorifiques acquis en 2021**

En 2021, 55 camions frigorifiques, y compris les pièces de rechange et les consommables ont été acquis. Le matériel est arrivé à Dakar le 14 juillet 2021. La mise en circulation imminente est en attente de la finalisation du mode de cession aux acteurs. L'enveloppe dépensée est de 1 500 000 000 FCFA pour un taux de réalisation financière de 60%.

○ **Nombre de marchés aux poissons construits/réhabilités en 2021**

Le MPEM a procédé au lancement de la construction du marché central au poisson de Thiès. Les travaux de construction ont démarré en 2021. 500 000 000 FCFA a été dépensé soit 26% du budget global.

○ **Nombre d'aires de transformation des produits halieutiques sont mises aux normes en 2021**

La modernisation des infrastructures de débarquement de la pêche artisanale a été marquée par la réhabilitation des infrastructures que sont : l'aire de transformation de Cayar, l'aire de transformation de Mbao, les fours de fumage de Mballing, de Goxu Mbacc et Fass Boye.

Il est noté un taux d'exécution technique de 100%.

L'enveloppe dépensée est estimée à 350 000 000 FCFA pour un taux de réalisation de 59%.

○ **Nombre de sorties d'inspections des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique en 2021**

En 2021, le MPEM a réalisé 740 inspections de produits sur un objectif de 750 sorties soit un taux de réalisation technique de 98%. Cette performance est due à la reprise des activités post- Covid.

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES 2022
MPEM	<ul style="list-style-type: none"> -Difficulté de mobilisation des ressources -Covid19 -Faible niveau d'investissement du secteur privé -Difficulté de mobiliser les ressources Manque de ressources financières -Manque de moyens adéquats - 	-	<ul style="list-style-type: none"> -Exploitation des nouvelles unités de fabrique d'aliment de poisson -Maitrise des intrants de production (aliments, alevins) -Adoption du code de l'aquaculture -Rationaliser la distribution des moteurs par rapport à la disponibilité de la ressource -Suivre les projets de décret d'approbation des plans d'aménagement de pêcheries de crevettes côtières et cymbium -Renforcer les moyens techniques et matériels pour le contrôle systématique de la qualité des produits -Rentabiliser les activités de mareyage dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant entre industriels et professionnels à la base.

Section V : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE (MPE)

PRINCIPALES REALISATIONS ENREGISTREES

Janvier 2021 – Décembre 2021

SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMME INSCRITS DANS LE PNASAR

Le secteur de l'énergie est le pivot sur lequel repose pratiquement tous les autres secteurs. En effet, la sécurité alimentaire ne peut se réaliser sans au préalable la problématique de l'accès à l'électricité.

En outre, dans le cadre du PNASAR, nous disposons de trois projets /programmes qui contribuent à l'atteinte des objectifs pour la réalisation de la sécurité alimentaire et la résilience.

Il s'agit entre autres de :

- ✓ Le programme national du biogaz qui est un programme de construction de bio digesteurs ;
- ✓ Le projet ENDEV-GIZ œuvre dans la réalisation de foyers améliorés
- ✓ Le programme Energie Durable s'active aussi dans l'installation d'applications à usages productif

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PTBA 2021

MINSITERE	PROJET	ACTIVITE	CIBLE	BUDGET	ACQUIS	GAP	SOURCE DE FINANCEMENT
MPE	PED	projet d'électrification des unités de transformation	0	0	0	0	PED-GIZ
MPE	PNB	construction de biodigesteurs	100	70000000	11900000	58100000	Union européenne, GIZ, BCI
MPE	ENDEV	construction de foyers améliorés	250000	750000000	413034000	336966000	ENDEV-GIZ

SITUATION GLOBALE DES RESULTATS DE SUIVI AU SECOND SEMESTRE 2021

Tableau de suivi des indicateurs du MPE

INDICATEURS	MINISTERE	NOM PROJET	ACTIVITE	VALEUR CIBLE	VALEUR ATTEINTE	TAUX DE REALISATION TECHNIQUE	BUDGET PREVU	BUDGET DEPENSE	TAUX REALISATION FINANCIERE
Nombre de biodigesteurs installés	MPE	PNB	Construction de biodigesteurs	100	17	17%	75000000	12750000	2%
Nombre de foyers améliorés diffusés	MPE	ENDEV	Construction de foyers améliorés	250000	137678	55%	750000000	413034000	65%

Indicateurs	Cible nationale	cumul valeurs	cumul valeurs atteintes	taux réalisation technique	cumul budget pré	cumul budget dép	taux de réalisation financière	Ecart/Gap Financière
construction de biodigesteur	600	600	117	20%	420000000	81900000	20%	338100000
construction de foyers améliorés	500000	250000	337678	68%	1500000000	1013034000	68%	486966000

Dans le secteur de l'énergie, nous disposons de trois indicateurs :

- **Nombre d'usagers productifs construits à travers l'électrification rurale ;**

Dans cet indicateur, l'objectif visé est de voir le nombre d'usagers productifs qui ont été construits par le secteur en collaboration avec la PED-GIZ, Enda-ENERGY...

Ces usagers productifs (plateformes multifonctionnelles) sont des installations permettant de conserver les produits halieutiques et agricoles pour amoindrir les périodes de soudures.

Dans le monde rural, le manque de ces zones de stockage fait qu'après les récoltes, les produits pourrissent pour cause de leur abondance sur le marché local (l'offre est supérieure à la Demande). Les 20 usages productifs réalisés en 2020-2021 ont été financés par le PED.

○ **Nombre de bio digesteurs installés ;**

Le ministère en charge des énergies à travers le PNB-SN, le Programme National des Biogaz Sénégal, fait focus sur la production de bio digesteurs pour la production de biogaz à usages domestiques, de l'électricité et de la production d'engrais destinées aux exploitations familiales.

La fin de l'année 2021 a été un déclic pour le PNB par une signature d'un contrat avec la fondation-suisse(KLIK) qui vise à produire pour 2021-2025 près de 60 000 bio digesteurs par un financement en transfert carbone et un financement avec l'union européenne d'un montant de 1 672 000 000 FCFA. En second semestre 2021, le PNB a réalisé 17 bio digesteurs, cumulé, le nombre bio digesteurs installés en 2021 est de 117.

La prolifération des bio digesteurs et des foyers améliorés participent efficacement contre la déforestation. En 2021, le nombre de forêts préservées est à hauteur de 309 ha. Une diminution de l'utilisation de 10 809 tonnes de bois.

○ **Nombre de foyers améliorés diffusés.**

Pour ce qui est des foyers améliorés, le PROGEDE II et ENDEV sont les deux projets du ministère chargés de les réaliser. Ce pendant le PROGEDE II est en fin de mission depuis 2020. Le Ministère est en négociation avec des partenaires techniques et financiers pour relancer à nouveau ce programme.

Par contre, pour l'année 2021, ENDEV a réalisé 137 678 FCFA

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES POUR LE 2ND SEMESTRE
PNB-SN/MPE	Lenteur dans la signature de contrat avec la Fondation (KLIK) et le PNB-SN	- Accélérer le processus de la signature de contrat et la mise en œuvre du projet	300 biodigesteurs
ENDEV, PROGEDE II	Absence de finance pour PROGEDE II	- Chercher des bailleurs	- 250 000 foyers améliorés
Électrification rurale (usages productifs)	Absence de vision globale sur les populations cibles	- Campagnes de sensibilisations de la disponibilité des fonds destinés aux usages productifs en milieu rural	- 8 usages productifs

Section VI MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL. (MAER)

PRINCIPALES REALISATIONS ENREGISTREES

Janvier 2021 – Déc. 2021

L'agriculture sénégalaise occupe une place importante dans les politiques publiques du fait qu'elle demeure la principale activité en milieu rural et occupe 55% de la population active, malgré le niveau encore faible de sa contribution au Produit Intérieur Brut, sa forte vulnérabilité aux chocs climatiques et la faible résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui contrastent avec le rôle que le secteur agricole est appelé à jouer.

En 2021, le MAER s'est inscrit, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires, dans une dynamique de sécuriser les acquis agricoles et de les renforcer afin de maintenir l'accélération déjà enclenchée depuis 2014.

Le ministère compte-t-il maintenir et/ou augmenter ses investissements agricoles dans les produits retenus et dans d'autres produits hautement stratégiques pour le Sénégal car touchant la totalité du monde rural. En ce sens, pour faire face aux conséquences des crises dont celle liée à la COVID-19, l'accent est particulièrement mis sur la consolidation des acquis de la filière riz pour une atteinte de l'autosuffisance d'ici à 2023, la diversification et le développement des cultures céréalières et de la filière horticole, l'amélioration de la compétitivité de l'arachide, la poursuite des actions d'aménagements hydro-agricoles pour une meilleure maîtrise de l'eau. Ainsi, la disponibilité et l'accès aux produits agricoles sont les résultats majeurs attendus.

Les objectifs à atteindre seront obtenus à travers les projets ci-dessous :

PADAER II : Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans la zone d'intervention (KEDOUGOU-KOLDA - MATAM-TAMBACOUNDA) (Date d'entrée en vigueur des prêts : 17 Décembre 2018 -Date d'achèvement : 31 Décembre 2024). Sa stratégie consiste à la contractualisation avec des partenaires stratégiques et des prestataires privés pour accompagner, renforcer et conseiller les bénéficiaires du programme présents dans les zones de concentration des régions d'intervention du PADAER , identification à la demande des bénéficiaires suivant une approche genre tenant compte des potentialités agro pastorales et du niveau de pauvreté des zones identifiées, subvention dégressive des OP visant à les autonomiser.

PARIIS

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'initiative pour l'irrigation au sahel-2is, qui sont « une agriculture irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assure la sécurité alimentaire au sahel. Il repose sur trois composantes :

- Modernisation du cadre institutionnel
- Financement des solutions d'investissements dans l'irrigation
- Gestion des connaissances et coordination.

Il intervient dans trois zones d'intervention prioritaires (ZIP) : Vallée du fleuve Sénégal (ZIPA) avec la SAED, Région naturelle de Casamance (ZIPB) avec la SODAGRI et le Bassin arachidier (ZIPC) avec DBRLA et ANIDA. Son objectif est d'améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel. Le Montant total du financement (devise) : 27 000 000 de dollars US, soit environ 13 500 000 000 de FCFA Part PTF (devise) : 25 000 000 de dollars US Part Etat : 2 000 000 de dollars US, soit environ 1 000 000 000 de FCFA ;

PROVALE-CV

Le projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE-CV) au Sénégal est le premier projet du Programme National de Développement de l'Irrigation Locale (PNDIL) élaboré avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a pour objectif global de contribuer à asseoir une croissance économique forte, inclusive et durable et à améliorer les conditions de vie des populations rurales. Sur le plan spécifique, le projet vise à augmenter durablement les productions agricoles, les emplois et les revenus en milieu rural à travers la mobilisation des eaux de surface et des eaux souterraines.

Il intervient dans les Niayes, le Bassin arachidier et la Casamance, et dans huit régions administratives que sont Diourbel, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès et Ziguinchor.

Le budget est de : 121,98 millions d'Euros soit 80,016 milliards de FCFA

- Bailleur(s) : BAD, AGTF, OFID, FIDA, Etat du Sénégal
- Répartition du financement par bailleur :
 - BAD pour un montant de 60,83 millions d'Euros représentant 49,9% du coût du projet,
 - AGTF pour 17 547 197 500 FCFA soit 21,93%,
 - OFID pour 11 695 945 100 FCFA soit 14,62%,
 - FIDA pour 2 387 730 800 FCFA soit 3%,
 - État du Sénégal et Bénéficiaires pour 4 132 611 000 FCFA soit 10,58%.

AGRIJEUNES

Le Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux Agri Preneurs (Agri-Jeunes Tekki Ndawni) est approuvé par le conseil d'Administration du FIDA, le 12 septembre 2019 pour un financement sous forme de prêt de 45,855 millions d'euro. La contribution du Gouvernement est de 6,374 millions d'euros sous forme d'exonération de taxes. La contribution des bénéficiaires est de 9,498 millions d'euros. Un financement parallèle de 9,498 millions d'euros de la BAD à travers le PROVALE CV est également prévu pour financer les aménagements hydro agricoles et la construction et l'Equipement d'étangs et bassins piscicoles et d'aménager de cages flottantes destinées aux jeunes agripreneurs. Il en résulte un gap financier de 15,493 millions d'euros, soit 18,8 % du coût total, qui pourra provenir de la prochaine allocation FIDA ou par des cofinancements identifiés pendant la mise en œuvre. Le coût total du projet sur une période de 06 ans est de 82,476 millions d'euros soit environ 54,1 milliards de FCFA.

PROJET BEY DAARE TIERS SUD

Le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le tiers Sud du Sénégal (Tiers Sud – Bey Daare) intervient dans les régions de Kolda, Tambacounda et Kédougou qui constituent le tiers sud du pays où, il couvre 04 départements (Vélingara, Tambacounda, Kédougou, Salémata) et 20 Communes. Le Projet est financé à travers une subvention et prêt de l'AFD de 27 millions d'euro et une subvention de l'UE de 20 millions d'euros dont la gestion a été confiée à l'AFD. La Maitrise d'Ouvrage Délégée est assurée par la SODAGRI. Une Unité de Gestion du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal, a été créée et placée sous l'autorité directe du Directeur Général de la SODAGRI. Le Projet Tiers Sud - Bey Daare participe entre autres, à la consolidation et au développement des filières riz, maïs et banane. A ce titre, le projet Tiers Sud-Bey Daare a pour finalité le développement économique durable des terroirs ruraux du tiers Sud du Sénégal et l'amélioration des conditions de vie, de sécurité alimentaire et de nutrition des populations rurales de ces zones.

PIESAN

L'objectif général du projet PIESAN est de contribuer à atteindre la sécurité alimentaire et le développement rural du Sénégal par l'adoption et le renforcement d'une agriculture durable et rentable dans la zone éco géographique des Niayes dans une logique de prise en compte du genre. Cet objectif général se décline en quatre principaux objectifs spécifiques : (i) Contribuer à atténuer les phénomènes de dégradation naturelle des terres des Niayes ;(ii) Promouvoir l'adoption par les hommes et les femmes de pratiques agricoles innovantes et éco-durables pour l'intensification de la production dans l'écosystème 18 des Niayes (intensification durable de l'horticulture, gestion intégrée de la fertilité des sols, régénération des sols) ; (iii) Renforcer la capacité des petits(es) producteurs/productrices et des groupements de producteurs (hommes et femmes) des Niayes à adopter des modèles de production rentables et à fournir des produits dont la qualité est reconnue aux niveaux national et international ; (iv) S4 : Soutenir le développement de la modernisation et de l'organisation des producteurs des Niayes en tenant en compte les questions de genre, dans toutes les phases de production et de commercialisation, également grâce à des partenariats et des synergies avec le secteur privé national et international ; (v) OS5 : Gérer efficacement le secteur et le projet dans le respect de l'équité et l'égalité de genre.

Principales Orientations du PTBA 2021 du MAER/PNASAR

Le tableau suivant retrace les activités planifiées et budgétisées en début d'année 2021 dans le cadre du PNASAR et qui doivent faire l'objet de suivi en ce premier semestre 2021. ;

indicateur ¹	Valeurs cibles	Budget prévu	Budget Acquis	Taux réalisation financière
Les superficies de terres agricoles mis sous gestion durable passent de 382438 à 490141 ha d'ici à 2022	480 000,	650 000 000	645 120 000	99%
23 communes disposant de POAS mis en œuvre	25,	36979992	36900000	99,78%
121 magasins de stockage construits d'ici à 2022	152,0000	251 602 220	167 728 053,	66,6640
150 000 producteurs formés en techniques agricoles	140 000	425 895 000	398 463 000	94%
1889974 tonnes de Production horticole d'ici 2022	1 512 300	17 350 410 000	17 120 300 000	99%
39224 unités de matériels agricoles attelés distribués aux producteurs	31850	3600006820	2 841 300 000	79%
14280 unités de matériels agricoles motorisés distribués aux producteurs	6500	10 000 000 000	4652123000	47%
4910 Organisation de producteurs appuyés	3500	1800450000	1635410000	91%
95000 tonnes de semences certifiées cédées aux producteurs (Arachide, riz)	80 417	27176725100	21542100900	79%
19800 ha périmètres irrigués d'ici à 2022	553,	5 234 152 000	4 652 300 000	89%
22300 ha de superficie hydro-agricole aménagés d'ici à 2022	19 801	3 154 820 000	2 986 410 300	95%
Volume de financement pour la campagne agricole passe de 5 milliards en 2016 à 5,5 milliards en 2022	5300000000	5300000000	5000000000	94%
Production des cultures industrielles passe de 2 122 128 t en 2016 à 4 645 386 t en 2022 (arachides riz tomate industrielle coton et sésame)	4250310	31156700000	29651200000	95%
223 000 t d'engrais cédés aux producteurs d'ici à 2022	222 840	27176725100	21542100900	79%

Source : PTBA 2021 –PNASAR

Situation globale des résultats de suivi en 2021

Indicateur ²	Valeurs cibles	Valeurs atteintes	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépense	Taux réalisation financière
Les superficies de terres agricoles mis sous gestion durable passent de 382438 à 490141 ha d'ici à 2022	480 000,	564 186	114%	650 000 000	645 120 000	99%
23 communes disposant de POAS mis en œuvre	25,	9,	36,	36979992	36900000	99,78%
121 magasins de stockage construits d'ici à 2022	152,0000	14,	9,2105	251 602 220	167 728 053,	66,6640
150 000 producteurs formés en techniques agricoles	140 000	60 599	43%	425 895 000	398 463 000	94%
1889974 tonnes de Production horticole d'ici 2022	1 512 300	842 408	56%	17 350 410 000	17 120 300 000	99%
39224 unités de matériels agricoles attelés distribués aux producteurs	31850	46066	145	3600006820	2 841 300 000	79%
14280 unités de matériels agricoles motorisés distribués aux producteurs	6500	1967	30%	10 000 000 000	4652123000	47%
4910 Organisation de producteurs appuyés	3500	2250	64%	1800450000	1635410000	91%
95000 tonnes de semences certifiées cédées aux producteurs (Arachide, riz)	80 417	0,0000	0,0000	27176725100	21542100900	79%
19800 ha périmètres irrigués d'ici à 2022	553,	130	23,5081	5 234 152 000	4 652 300 000	89%
22300 ha de superficie hydro-agricole aménagés d'ici à 2022	19 801	3 276	16,5446	3 154 820 000	2 986 410 300	95%

¹ Indicateurs : les indicateurs listés dans le tableau ci-dessus informe sur la cible attendue de 2018 à 2022 (durée du PNASAR)

² Indicateurs : les indicateurs listés dans le tableau ci-dessus informe sur la cible attendue de 2018 à 2022 (durée du PNASAR)

Volume de financement pour la campagne agricole passe de 5 milliards en 2016 à 5,5 milliards en 2022	5300000000	5000000000	94%	5300000000	5000000000	94%
Production des cultures industrielles passe de 2 122 128 t en 2016 à 4 645 386 t en 2022 (arachides riz tomate industrielle coton et sésame)	4250310	3143532	74%	31156700000	29651200000	95%
223 000 t d'engrais cédés aux producteurs d'ici à 2022	222 840	181244,1	81%	27176725100	21542100900	79%

Un accroissement durablement de la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux

Un accès diversifié et adapté des facteurs de production des acteurs des chaînes de valeurs

○ 95 000 tonnes de semences certifiées cédées aux producteurs (arachide, riz) d'ici 2022 :

En 2021, il a été prévu de céder aux producteurs 90 000 tonnes de semences certifiées dont seulement 66 689 tonnes soit un taux de 74%. Le budget dépensé est 10 050 300 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 62%. Cette situation est imputable à la modulation des ressources allouées.

L'Etat a mis à disposition des moyens pour l'acquisition de semences, même si la cible n'a pas été atteinte, les acquis restent importants. La campagne agricole était marquée par un bon démarrage de la mise en place des semences (arachide, niébé, sorgho, maïs, sésame et manioc).

○ Volume de financement pour la campagne agricole en 2021 (en milliard)

Le volume de financement prévu pour la campagne agricole qui était estimé à 5 200.000.000 FCFA a été réalisé à hauteur de 96,15%, soit 5.000.000.000 qui ont été octroyés aux producteurs. Cet indicateur n'ayant pas atteint à 100% mais est tout de même performant. La répartition non exhaustive est ainsi faite :

- Le Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) a appuyé en 2021, avec le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19, la structuration de onze (11) filières (riz, maïs, anacarde, banane, oignon, manioc, mil/sorgho, niébé, aviculture, bétail/viande et lait) sur les 14 prévues. Les filières pêche artisanale, mangue et arachide n'ont pas été financées par défaut de ressources et de mobilisation des ressources du Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage.
- Le financement par le FNRAA de, 01 projet financé en cours et 2 projets chronogramme non exécuté pour faute de ressources. Sur les 400 000 000 FCFA prévu pour les 03 projets de recherche agricole, 278 000 000 FCFA sont alloués et exécuté.
- Le financement de 837 projets productifs sur un objectif de 1 233 avec un montant de 460 499 250 par le FADSR, la réception tardive de fonds n'a pas permis d'atteindre la cible.

1.1.1.1. Amélioration de la maîtrise de l'eau

○ Superficies hydro-agricoles aménagées en 2021

La mise en œuvre des aménagements hydro agricoles porte sur : (i) l'aménagement au niveau des bas-fonds et plaines d'épandage ; (ii) l'aménagement de périmètres irrigués villageois (PIV); (iii) l'aménagement de périmètres maraichers à grande et petite échelle.

Sur un objectif physique de 18 505 ha à aménager pour l'année 2021, le taux de réalisation est de 33,81%. Ce faible taux est imputable essentiellement à la défaillance de certaines entreprises et aux retards enregistrés dans les procédures, avec la SAED qui a aménagé 921 ha correspondant à des réfections/extension. Au titre des contributions, on a les réalisations ci-dessous :

- La campagne 2020/2021 a été marquée par d'importantes emblavures de 1 825 ha en riziculture pluviale et 365 ha en maraîchage pour le PASA. Les appuis de relance des activités agricoles post COVID19, consentis par le GAFSP et la BAD, combinés à la bonne pluviométrie ont permis d'avoir des résultats satisfaisants de production. Le rendement rizicole est passé de 2,9 tonnes à 3,9 tonnes par hectare, avec des pics de 5 tonnes. Au niveau du

maraîchage de contre saison, 365 ha ont été emblavés en tomate aubergine, carottes.... Les récoltes et la collecte de données se poursuivent pour finaliser la campagne de contre saison. Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles prévu ne fut pas intense du fait du COVID19 et du retard des fonds de roulement.

- Pour la production de riz en contre saison chaude, une superficie totale de 1 237 ha a été mise en valeur à travers le Système de Riziculture Intensif (SRI) par le PRODAM. Ce qui correspond pratiquement au double de la superficie mise en valeur lors de la contre saison 2020 (634 ha.)
- Le PARIIS a aménagé 22 ha.
- L'ANIDA a réalisé 13 fermes villageoises, 2 fermes waar wi et 42 fermes familiales.

La Direction des Bassins de Rétention et de Lacs Artificiels a réalisé avec des projets, les activités suivantes :

- la réception provisoire des travaux de réhabilitation de 22 ha de maraichage pour les femmes à Kaolack (Commune de Latmingué), Thiès (Commune de Fissel) et Fatick (Communes de Keur samba Gueye et de Toubacouta) au titre de l'ancrage du PARIIS;
- les travaux d'aménagement en cours de 450 ha de vallées à Fatick, Kaolack et Kaffrine pour la riziculture et le maraichage, la réhabilitation/aménagement de 03 mares pastorales à Louga mobilisant 10000 m3 d'eau en rapport avec le projet PARFA ;
- les trois (03) ouvrages en cours Alexandrie et Koutiaté et Pidiro à Kolda ;
- les travaux en cours de réalisation de 3 forages et des aménagements hydro- agricoles sur 36 hectares de périmètres et 02 forages agricoles à Ndiaye Diamba Niane dans le cadre du Projet d'aménagements hydraulique multi – usager (PAHMu) de Touba Dior pour la sécurité alimentaire entre Etat du Sénégal/UEMOA ;
- la réception provisoire des travaux de réhabilitation du barrage d'Affiniam avec le concours de la République populaire de Chine.

○ **Périmètres irrigués en 2021**

Cet indicateur prend en considération les réalisations de la SAED et de la SODAGRI. Au courant de 2021, la SODAGRI a aménagé 885,7 ha sur un potentiel irrigable de 1 022,9 ha, soit un taux de progression de 57% par rapport à 2020. La SAED a effectué des travaux de consolidation des canaux d'irrigation et ont permis de toucher une superficie de 670 ha. Le montant engagé pour ces travaux est de 98 000 000 FCFA.

La SAED a effectué des bilans d'eau et d'énergie qui ont été réalisés durant les campagnes de Saison Sèche Chaude 2021 et d'hivernage 2020/2021.

Amélioration des capacités techniques et organisationnelles des producteurs

○ **Nombre d'unités de matériels agricoles attelés distribués aux producteurs en 2021**

Au cours de l'année 2021, la DMER a poursuivi la mise en place des équipements au niveau des producteurs à travers le programme d'équipement du monde rural en matériel de culture attelée avec un objectif d'acquisition de 31 850 unités, 46066 soit un taux de 145%. Ainsi 1 044 unités de matériels agricoles attelés sur une cible de 6 500, sont distribués aux producteurs. La convention avec la DER a permis à la DMER de doubler sa capacité financière pour l'achat de matériels motorisés.

○ **Nombre d'unités de matériels agricoles motorisés distribués aux producteurs en 2021**

Les activités réalisées au cours l'année :

- Acquisition et mise en place (presque terminée) de 99 tracteurs équipés d'offsets trainés, dans le cadre de la convention de partenariat DMER-DER-FOLAND pour le renforcement de la motorisation agricole ;
- Poursuite des notifications de matériels agricoles au niveau des producteurs en général et en particulier : (i) le matériel d'irrigation (kits d'irrigation 1ha PVC et 1 ha Galva, kit d'irrigation PVC 5 ha, Pivot 5 ha 10 ha et 20 ha, pompes à puit de 20 et 50 m), (ii) le matériel maraicher (semer maraicher, planteuses et récolteuses de pomme de terre et récolteuses d'oignon) ; (iii) le matériel de traitement (pulvérisateurs et épandeurs d'engrais), (iv) la poursuite et mise en place des matériels agricoles offert aux femmes et jeunes dans le cadre de la riposte du Covid19.

Au titre des contributions, des projets, comme le PNAR a distribué 70 batteuses à riz et 100 décortiqueuses. Le Projet Développement des Chaines de Valeur de la filière Riz a distribué 3 mini-moissonneuses, 30 motoculteurs, 20 batteuses à riz, 20 décortiqueuses, 20 motofaucheuses, 03 tracteurs + offsets et 03 bennes remorques. Le PROVALE CV a distribué 96 unités matériels motorisés et la SODEFITEX, 19 unités.

○ **Nombre de producteurs formés en technique agricole en 2021**

Au cours de l'année, la formation des producteurs a beaucoup été impactée par la pandémie à COVID 19. Toute fois pour les trois premiers trimestres de 2021, 60 599 producteurs ont eu à bénéficier directement des activités de formation, ce qui traduit un pourcentage de 43% par rapport à la cible. Ces formations ont porté sur plusieurs thèmes que sont : la microdose d'engrais, le placement profond de l'urée, la formation des producteurs sur les bonnes pratiques horticoles à travers les CEP ; la technique de fabrication du compost Boskashie, la dynamique organisationnelle et Gestion des OP, la formation sur la gestion d'une exploitation, le système d'irrigation goutte à goutte PDCO, etc.

Les réalisations des structures se résument comme suit :

- Formation de 900 bénéficiaires avec des technologies de micro jardinage ;
- 14 048 producteurs dont 7 367 femmes (52,4%) ont bénéficié directement des activités de formation sur plusieurs thèmes avec l'ANCAR ;
- 1 182 producteurs formés dans les dispositifs des Centres de Formation Agricole et Rurale avec le BFPA ;
- la formation de 35 000 producteurs par la SODAGRI ;
- la formation de 3900 producteurs par le PIESAN sur le diagnostic OCAT.

○ **Nombre d'organisations des producteurs appuyées en 2021** (financements, matériels agricoles, intrants)

En 2021, 2250 organisations de producteurs ont été appuyés sur un objectif de 3500, soit un taux de réalisation technique de 64%. Au titre des contributions, nous avons les réalisations des structures ou projets suivants :

- la SODAGRI a assuré l'accompagnement de 279 000 producteurs
- la SAED a appuyé 500 producteurs ;
- le renforcement de 10 350 producteurs par le PRODAM ;
- la SODEFITEX a appuyé 18 577 producteurs;
- PADAER II a assuré le renforcement de 1 297 producteurs.

Développement des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)

Des plans d'aménagement concertés des zones de production élaborés et protégés par des textes

○ **Nombre de communes disposant de POAS (plan d'occupation et affectation des sols) mis en œuvre en 2021**

Sur 44 POAS prévus, 29 ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 65,9%. Comparé aux années précédentes, cet indicateur était en évolution constante avec seulement 9 communes qui disposaient de POAS mis en œuvre dans le cadre du PDIDAS. La mise à jour des anciens POAS de la zone PDIDAS s'est heurtée aux retards liés à la mobilisation des fonds gérés par l'UCP ainsi que la mise en œuvre des activités de l'étude préparatoire du projet DELTA et la pandémie du Covid 19.

Ainsi, la SODAGRI a réactualisé 20 POAS dans le cadre du projet Beydaaré Tiers Sud et 10 autres avec le PARIIS. Les prestations ont démarré au mois d'août et concernent les communes de Dioulacolon, Bagadadji, Sare Yoba Diéga, Badion (Région de Kolda), Koulibantan, Diannah Bah, Diannah Malary, Bona, Djibanar (Région de Sédhiou) et Boutoupa-Camaracounda (région de Ziguinchor). Les 03 autres ne sont pas précisés.

Le PIESAN qui prévoyait 05 POAS en 2021, mais à réaliser 09, soit un taux de réalisation de 180 %

Superficies agricoles, forêts et pâturages protégés contre les aléas et les mauvaises pratiques

○ **Superficies de terres amendées au phosphogypse en 2021**

Le PIESAN a fait des amendements aux phosphates naturels et phosphogypses de 185 ha pour lutter contre la salinisation des sols, le compostage de 10ha pour la régénération de la fertilité des sols et des formations en agriculture éco-durable pour 30 producteurs. Pour les activités d'actions de fixation des dunes intérieures, de préservation des cuvettes maraîchères et lutte contre l'érosion éolienne, les sites sont identifiés et les travaux de reboisement sont en cours.

- **Les superficies de terres agricoles mis sous gestion durable passent de 382438 à 490141 ha d'ici à 2022**

Dans le cadre de la Gestion durable des terres (GDT), les superficies cultivées sous GDT sont estimées à 564 186 ha sur un objectif de 480 000 ha, soit un taux de réalisation 117,5 %. Par rapport à 2020, il est noté une évolution de 28,28 %, soit un écart de 119 322ha. Les structures telles que l'INP et l'ANCAR ont contribué respectivement, à amender 3725,5ha au phosphogypse et protéger 7463 ha de terres en utilisant différentes technologies

Investissements dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agrosylvopastorales et halieutiques

Désenclavement des sites de production

Sur un objectif de 374 Km de pistes de production, 245 km ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 65,50%. Cette réalisation est importante si l'on se réfère à 2020 où il n'y a pas eu de réalisation, dû en partie à un défaut de budget alloué aux fonds de maintenance FoMIIG pour la SAED.

Réduction des pertes post-production

- **Nombre de magasins de stockage construits d'ici à 2022**

Toujours concernant les infrastructures, 36 magasins de stockage ont été réalisés sur 120, soit un taux de réalisation 30%, contre 15% par rapport à 2020. (Cf au fichier pour montant)

Cependant, une étude pour la réalisation de 40 magasins de stockage était prévue par le PADAER 2 mais n'a pas pu se réaliser du fait des lenteurs dans le processus de rétrocession de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales par le projet. Aussi le PARIIS prévoyait 6 magasins dont l'OS a été remis ainsi que l'avance de démarrage en fin 2021.

Le programme de reconstruction et/ou réhabilitation d'infrastructure de stockage, de transformation et de conditionnement a permis à la Fondation Origine Sénégal d'entretenir 4 chambres froides du complexe de conditionnement Feltiplex de Sangalkam à travers des installations de nouveaux compresseurs et évaporateurs, de groupes électrogènes de secours dans les unités de conditionnement de Feltiplex sur financement de la GIZ.

Les sites devant abriter les magasins de stockages et les plateformes de commercialisation prévue par le PIESAN, sont identifiés à savoir kayar, notto, keur moussa diender, mboro taiba ndiaye lompoul et ndiebene gandiol. Le marché des travaux de réalisations sont lancés et encours d'attribution.

En 2021, le PASA/Lou-Ma-Kaf a initié un certain nombre d'activités pour finaliser les activités résiduelles. Cependant, la non signature de l'accord de don du Programme additionnel retarde la mise en œuvre effective des acquisitions.

PROJETS/ MINISTERES	CONSTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES 2022
------------------------	-----------------------	-----------------	----------------------

MAER	- Faible capacité d'autofinancement des bénéficiaires pour l'achat de matériel motorisé	- Trouver des mécanismes pour faciliter l'achat de matériels agricoles	
	- Faible disponibilité d'infrastructures de conservation, de conditionnement, et de stockage pour les produits frais (légumes et fruits)	- Mettre à la disposition des producteurs des infrastructures de conservation des produits agricoles	-
	- Longues procédures de Passation de Marché d'acquisition des équipements	- Trouver des mécanismes pour la réduction des délais de passation de marché	-
	- Vieillesse des appareils traitement des UPV qui tombaient régulièrement en panne	- Renforcer la Direction de la Protection des Végétaux en moyens techniques	-
	- Insuffisance des fonds destinés à la maintenance	Renforcer les fonds de maintenance	
	- Difficultés à mobiliser la totalité des budgets de fonctionnement notifiés	- Faciliter la mobilisation des budgets de fonctionnement	-
	- Dégénérescence génétique du matériel végétal (cas de l'oignon) : les variétés, largement utilisées, présentent des contreperformances	- Mettre en œuvre un programme de constitution d'un capital semencier pour les filières horticoles en substitution aux importations de semences pouvant être souvent de qualité douteuse exposant la production horticole nationale (viabilité, maladies, ...)	-
	Faible maîtrise des techniques de conditionnement (ensachage, standardisation des emballages, ...) et de gestion de la traçabilité ;	- Renforcer les capacités des producteurs sur les techniques de conditionnement	-
	- Mettre en place d'un programme désenclavement de certaines zones de production devra être envisagée (cas dans la zone des Niayes)	-	
	- Appuyer la mise en marché ; faciliter la mobilisation du financement ; meilleure structuration des OP	-	

Section VII MINISTRE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MCPME)

Principales Réalisations Enregistrées

Période d'analyse

Janvier 2021 – dec 2021

SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMME INSCRITS DANS LE PNASAR/ MCPME

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PTBA 2021

En 2021, l'accent sera mis sur la distribution et la régulation du marché ainsi que sur le développement d'infrastructures et de plateformes commerciales. Il s'agira aussi d'assurer l'approvisionnement correct du marché en denrées de première nécessité, hydrocarbures et produits médicaux, pharmaceutiques à travers les mesures suivantes :

- Le renforcement de la surveillance du marché intérieur ;
- La constitution de stocks de sécurité pour toutes les denrées de première nécessité et durant toute l'année ;
- Le maintien des prix des principales denrées de première nécessité à leur niveau d'avant crise durant toute la période de la pandémie ;
- L'accès des consommateurs sénégalais à des produits de très bonne qualité sur toute l'étendue du territoire national ;

SYNTHESE DES RESULTATS DE SUIVI EN FIN 2021

Indicateur	Valeur cible	Valeur atteinte	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
Nombre d'infrastructures mises en place	3,00	3,00	100,00	100 000 000	100 000 000	100,00
Nombre de plateformes mises en place	3,00	3,00	100,00	100 000 000	100 000 000	100,00
Nombre de produits analysés par LANAC	6000	6023	100,55	138 666 667	138 666 667	100,00
Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en oignons (en mois)	9 mois	8 mois 10 j	100,00	237 023 139	237 023 139	100,00
Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en carotte (en mois)	8 mois	7 mois 20 j	88,89	237 023 139	237 023 139	100,00
Taux de couverture de la consommation nationale par la production locale en pomme de terre(en mois)	9 mois	10 mois	100,00	237 023 139	237 023 139	100,00
Volume de produits retirés des circuits de distribution EN TONNES	6000	1 205,350	103,00	138 666 667	138 666 667	100,00
nombre d'agents de la LANAC formés	10,00	8,00	80,00	138 666 667	120 000 000	86,54
Nombre d'infractions relevés	23 000,00	23 642	114,71	138 666 667	138 666 667	100,00
Nombre de déclarations d'importation de produits alimentaires (DIPA) délivrées	18 000,00	19 475	105,24	138 666 667	138 666 667	100,00
nombre d'autorisations de fabrication et de mise à la consommation (FRA) délivrées	1 800,00	2 993	103,18	138 666 667	138 666 667	100,00

○ **Nombre de Plateformes commerciales mis en place en 2021**

Sur recommandation de son conseil de surveillance, l'ARM lors de sa séance du 29 Décembre 2020, une partie des crédits votés (100 000 000 FCFA) destinés à des dépenses en biens et services a été consacrée à la finition des trois plateformes commerciales dont les travaux ont été arrêtés faute de ressources disponibles.

La réception des nouvelles plateformes commerciales est prévue en 2022 dans les sites de Kayar, Niandane et Koungheul. Elles permettront l'amélioration qualitative des marchés et espaces de vente existants.

○ **Nombre d'infrastructures de stockage en 2021**

Pour l'exercice 2021, la rubrique « Infrastructures de stockage » n'a pas été dotée, néanmoins l'ARM avait prévu de prélever sur les transferts courants destinés à la finition des trois plateformes afin de réfectionner un grand magasin de stockage situé à Bokhol et d'y ériger un mur de clôture.

○ **Taux de couverture (en mois) de la consommation nationale par la production local ou nombre de mois de gel des importations**

Des réunions périodiques de concertation ont été organisées selon les besoins des acteurs et les exigences du marché. Ce volet a permis de trouver des consensus forts relatifs aux mesures de gel ou de rationalisation des importations pour certaines spéculations phares (oignon, pomme de terre et carotte) dont les pouvoirs publics souhaitent promouvoir leur développement.

○ **Taux de couverture (en mois) de la consommation nationale par la production locale Oignon :**

Pour l'exercice 2021, le gel des importations d'oignon a débuté le 31 Décembre 2020 et a été levé le 10 sept 2021, soit 253 jours de couverture. Pour cette année il y a une hausse de plus d'un mois par rapport à l'année 2020 cela est dû à une bonne récolte et une maîtrise progressive des techniques de conservation des stocks d'oignons.

Année	Début	Fin	Nombre de mois	Taux de couverture*
2020	25 Janvier	23 Aout	7 mois	57,5%
2021	31 Déc. 2020	10 Sept.	8 mois 10 Jrs	69.5%
2021	Valeur cible 2021		9 mois	74%
	Ecart		20 Jrs	4,4%

Le taux couverture est l'indicateur qui permet de mesurer la satisfaction de la demande nationale par la production locale. En d'autres termes la production locale a satisfait la consommation nationale pendant plus de 8 mois et le reste sera couvert par les importations.

Au vu du taux de couverture réalisé pour la campagne 2021, l'objectif ciblé est atteint à 95%. L'écart constaté par rapport à la valeur cible peut être analysé sous l'angle de quelques facteurs exogènes difficilement maîtrisables.

○ **Taux de couverture (en mois) de la consommation nationale par la production locale Nombre de mois de gel pour la production de la carotte en 2021**

Pour l'exercice 2021, Le gel des importations de carotte a duré exactement 7 mois 10 Jrs (15 Décembre 2020 au 04 Août 2021). Elle enregistre une baisse de 10 jours par rapport à l'année précédente.

Année	Début	Fin	Nombre de mois	Taux de couverture
2020	20 Déc. 2019	20 Août	8 mois	66 %

2021	15 Déc. 2020	04 Août	7 mois 20 jrs	62,2%
2021	Valeur cible		8 mois	66 %
	Ecart		10 Jrs	3,8 %

Pour la carotte, en 2021 le taux de couverture de la consommation nationale par la production locale est de 62,2%.

Cette année, la période de couverture a baissé de 10 jours cela est dû à une décision de l'autorité de régulation qui a préféré anticiper la levée du gel pour faire face à une forte demande en perspective de la fête d'Achoura (Tamkharit).

○ Taux de couverture (en mois) de la consommation nationale par la production local Pomme de Terre

- Le gel des importations de pomme terre, a débuté le 25 Décembre 2020 et a été clôturé le 25 décembre 2021. Deux facteurs expliquent cette performance en 2021 :
 - a- *une hausse sensible des quantités produites est notée aussi bien dans les grandes fermes agricoles que chez les petits producteurs ;*
 - b- *Une augmentation des capacités de stockage est constatée au niveau des chambres froides. Cette activité intéresse de plus en plus le secteur privé.*

Ce résultat si intéressant soit-il, découle d'un accord négocié et obtenu entre les producteurs sous la supervision de l'ARM.

L'accord consiste à approvisionner le marché de manière séquentielle : (i) La première phase est réservée aux producteurs du delta de la vallée et aux petits producteurs de la zone des Niayes jusqu'à épuisement de leurs stocks, (ii) ensuite, dans une seconde phase, les grands producteurs (disposant de chambres froides) viennent alimenter le marché jusqu'à la fin de la campagne. (cf : aux tableaux)

Année	Début	Fin	Nombre de mois	Taux de couverture*
2020	31 Déc. 2019	02 Sept.	8 mois	66 %
2021	22 Oct. 2020	Dec.2021	10 mois	82%
2021	Valeur cible 2021		10 mois	82 %
	Ecart*		0 Jrs	0 %

○ Nombre de déclarations d'importation de produits alimentaires (DIPA) délivrées

Pour 2021, c'est 19 475 Déclarations d'importation de produits alimentaires (DIPA) qui ont été délivré contre 17 890 en 2020 soit une augmentation de 1 585 en valeur absolue et 8,86 % en valeur relative.

○ Nombre d'autorisation de fabrication et de mise en vente (code FRA)

Aussi 2993 demandes d'autorisation de fabrication et de mise en vente (code FRA) ont été livrées contre 1754 en 2020.

○ Volume de produits retirés des circuits de distribution en tonnes.

Des contrôles a priori sont effectués à l'importation et à la fabrication et des contrôles à postériori dans les lieux de distribution une fois que le produit est mis en vente (marchés, boutiques, supermarché, supérette, magasins de stockage, etc.).

C'est ainsi que plus de mille deux cent cinq tonnes trois cent cinquante kilogrammes (1 205,350 tonnes) de produits impropres à la consommation ont été retirés des circuits de distribution en 2021, pour une valeur estimée à un milliard trois millions cinq cent mille francs (1 003 500 000 F CFA) contre 540,815 tonnes en 2020.

o **Nombre de produits analysés par LANAC**

Aussi Six mille vingt-trois (6023) échantillons ont été analysés en 2021 par le LANAC contre cinq mille soixante (5060) échantillons en 2020 ce qui représente une hausse de 963 échantillons soit 19,03 (%) en valeur relative. Ces échantillons sont composés essentiellement de Sel, Huiles, farines, légumes Lait, Eau, Vinaigre, gels hydro alcooliques, Aliment de bétail, Couscous, Araw, Sankhal, Thiacyr, Tomate, Jus, Viande, Pâte d'arachide, Bouillon, Miel, Arachide. Confitures, Levure, Améliorant de panification, Fromage, Produits de la mer et d'eau douce etc.

Il convient de noter que dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le LANAC a activement contribué au contrôle de l'efficacité bactéricide et virucide des gels et solutions hydro alcooliques préconisés dans la lutte contre la pandémie.

Tableau des analyses par mois

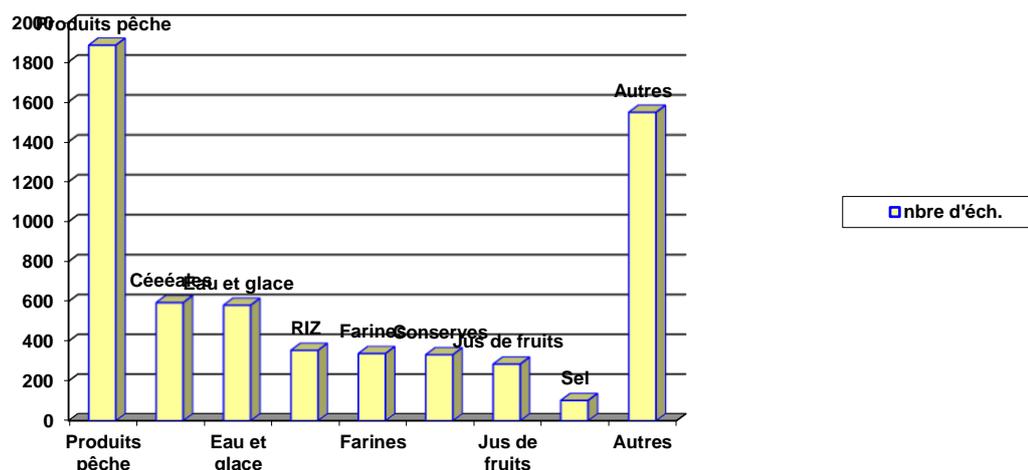
Mois	jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Nb échantillon/mois	618	649	547	543	390	571	491	426	290	430	472	602

Tableau du nombre d'échantillons analysés par nature de produit

Produits	Produits pêche	céréales	Eaux et glace	Riz	Farines	Conserves	Jus de fruit	Autres
Nb d'échantillon	1889	594	581	354	338	332	285	1650

Autres : viande, pâte d'arachide, Bouillon, Conserve de fruits, Miel, Arachide, Biscuits, Petits pois, Levure, Améliorant de panification, Fromage, l...etc.

Figure 2: nombre d'échantillon/nature de produit



Le graphique montre une proportion élevée d'échantillons de produits de la pêche (1889), d'autres céréales (594), d'eaux et glaces (581), de riz (354), de farines (338), de conserves (332) de jus de fruits (285) et de sel (102). Ces données montrent une forte activité de valorisation et de consommation de ces produits. Les produits de la Pêche, les céréales, les eaux et glaces, le riz et les farines sont à l'origine de cette importante hausse. Cependant, les échantillons de sel iodé ont connu

une légère baisse par rapport à l'année 2020 liée à l'utilisation sur site des équipements de dosage potentiométriques I-Check Iodine et WYD.

Il faut, par ailleurs, signaler le nombre important de produits céréaliers analysés par le laboratoire. Cela témoigne de l'importance et du dynamisme de la valorisation et promotion des produits agricoles.

Renforcement de capacités technique du LANAC

- **Nombre d'agents de la LANAC formés**

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques du Laboratoire d'Analyse et de contrôle, il a été prévu en 2021 un renforcement de capacités de 10 agents contre 10 en 2020. Cependant les ponctions du budget intervenu en cours d'années ont n'ont permis que de prendre en charge la formation de 8 agents du laboratoire.

SYNTHESE DES RESULTATS DE SUIVI FIN 2021

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES 2022
	<p>La principale contrainte par rapport à l'exécution des projets du ministère réside de la non dotation en 2021 du projet de mise en place des infrastructures de stockage. A cet effet, l'Agence de régulation des marchés (ARM) a dû utiliser des transferts courants (dépenses de fonctionnement à hauteur de 100 000 000 FCFA) pour finaliser certaines plateformes toujours en cours de construction.</p> <p>Aussi les quelques contreperformances enregistrer sur certain indicateur s'explique par persistance de la COVID-19 qui limité la réalisation des missions sur le terrain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le plaidoyer pour la restauration en transfert en capital la ligne de l'ARM relative à la construction des infrastructures commerciale. 	

Section VIII MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES (MEPA)

Principales Réalisations Enregistrées

Période d'analyse Janvier 2021 – dec 2021

DESCRIPTION DES ACTIVITES REALISEES EN 2021

Objectif spécifique 1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux

Produit 1.OS1 : Les acteurs des chaînes de valeurs ont un accès diversifié et adapté pour l'acquisition des facteurs de production

Indicateur	Valeur cible	Valeur atteinte	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
4000 animaux acquis d'ici à 2022	300	286	95%	96 353 283	74 440 000	77%
6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la DNCB d'ici à 2022	3 000 000	1 842 030	61%	381 485 475	193 412 150	51%
6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la PPCB d'ici à 2022	3 000 000	1 687 153	56%	269 013 828	124 849 322	46%
16 405 892 de Petits Ruminants vaccinés contre la PPR d'ici à 2022	8 500 000	3 714 591	44%	1 559 509 800	430 892 556	28%
1 261 495 des équidés vaccinés contre la Peste équine d'ici à 2022	300 000	73 663	25%	568 387 000	73 663 000	13%
32 038 130 de volailles vaccinés contre la MNW d'ici à 2022	300	286	95%	96 353 283	74 440 000	77%

4000 animaux acquis d'ici à 2022

Pour l'année 2021, il avait été prévu d'acquérir 300 animaux de races au profit des ménages. Le budget prévu à cet effet était de 96 353 283 FCFA. L'objectif de la distribution de ces animaux est d'une part, d'améliorer la productivité numérique (nombre) et pondérale (la race) des ovins ; et d'autre part d'améliorer le revenu des ménages bénéficiaires.

Cet indicateur concerne trois projets : le Programme national d'autosuffisance en moutons de Tabaski (PRONAM), le Projet de développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC) et le Projet de Modernisation de la filière animale (PROMOFA).

Le taux de réalisation physique est de 95% et celui financier de 77%. Cette performance s'explique par la place des ces projets et programmes dans le PSE-PAP2A et à la contribution à souveraineté alimentaire.

6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la DNCB d'ici à 2022

Le Programme de renforcement de la protection zoo – sanitaire (PRPZ) contribue au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations à travers l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire. De manière spécifique, il vise à : (i) prévenir, contrôler voire éradiquer les maladies animales prioritaires ; (ii) promouvoir le bien-être animal (iii) renforcer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

En 2021, Le Taux de réalisation physique est de 61% et celui financier de 51%. Cette performance est due aux contrôles et aux surveillances de cette maladie.

6 027 169 de Bovins sont vaccinés contre la PPCB d'ici à 2022

En 2021, le taux de réalisation physique est de 56% imputable au contrôle sur la maladie des Gros ruminants. Quant au taux d'exécution peu performant, il est en partie due aux modulations sur le budget.

16 405 892 de Petits Ruminants vaccinés contre la PPR d'ici à 2022

Pour 2021, le taux de réalisation physique est de 44% et celui financier de 28%. Cette situation est due :

- Aux ruptures récurrentes dans l'approvisionnement de vaccins ;
- Aux déficit de moyens logistiques et de parcs à vaccination ;
- A la non disponibilité du budget au démarrage de la campagne nationale de vaccination du Cheptel ;
- Aux arriérées de dettes sur les marchés des vaccins et les prestations de vaccination

[1 261 495 des équidés vaccinés contre la Peste équine d'ici à 2022](#)

En 2021, le taux de réalisation physique est de 25% et celui financier de 13%. Cette situation est due à la cherté du vaccin contre la peste équine qui limite quantité de doses à commander.

[32 038 130 de volailles vaccinés contre la MNW d'ici à 2022](#)

En 2021, le taux de réalisation physique est 5% et celui financier de 1%. Cette situation est imputable à la non disponibilité vaccin I2 contre la Maladie de Newcastle au niveau de l'ISRA par rapport à la production de vaccins.

Produit 3.OS1 : Les femmes et les jeunes bénéficient d'appuis spécifiques pour les activités génératrices de revenus

Indicateur	Valeur cible	Valeur atteinte	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
2000 projets d'élevage financés d'ici à 2022	1 392	961	69%	4 647 149 702	1 944 824 022	42%

[2000 projets d'élevage financés d'ici à 2022](#)

Le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) a pour objectif d'accompagner la modernisation et l'intensification des productions animales, à travers la facilitation de l'accès durable des professionnels d'Élevage au crédits sur toute l'étendue du territoire. En 2021, le taux de réalisation est de 69% et celui financier de 42%. Cette situation est due à l'insuffisance des crédits.

Section VIII MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (MEA)

Principales Réalisations Enregistrées

Période d'analyse

Janvier 2021 – dec 2021

L'objectif global de développement visé par la nouvelle politique sectorielle sur la période 2016-2025, est de "contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau". L'objectif spécifique de la GIRE qui en découle vise à « Assurer une gouvernance efficace des ressources en eau douce en vue de leur préservation et protection, dans l'optique d'un développement économique, social et environnemental durable ».

Le MEA à travers le PNASAR vise à suivre des indicateurs qui sont les suivants : les missions de campagne piézométriques /ou hydrogéologiques, les missions de campagnes hydrologiques exécuté par la DGPRE et deux autres activités qui sont la mobilisation des ressources en eau et la construction des ouvrages de retenus exécuté par l'OLAC.

Par ailleurs, le MEA à travers le Programme de Gestion intégrée des Ressource en Eau (PGIRE) met en œuvre la stratégie de mise en œuvre de la GIRE, adossée au PAGIRE adoptée en 2007 et actualisé en 2018. Il s'est enrichi à la fois, de la définition d'une nouvelle stratégie nationale de la qualité qui a un peu anticipé sur les nouvelles préoccupations des ODD (ODD6). Cette stratégie est également adossée à l'actualisation en cours du Code de l'Eau qui consacre la ressource comme un droit humain. Ce qui en réalité permettra aux communautés locales et usagers d'être sensibilisés et informés sur la gestion et la planification des ressources en eau par les différentes missions de suivi hydrogéologiques, hydrométriques et de police de l'eau.

Ce programme qui vise à « **Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de la gestion intégrée des ressources en eau en vue de la satisfaction durable des besoins liés à tous les usages** » se divise en trois actions :

- Une action de coordination qui agrège les subventions de transfert courant allouées à l'OLAC (Office des cours d'eau et lacs) et les Organismes de bassin (OMVS/OMVG) ;
- Une action de Gestion des Eaux de surface portée par le nouvel OLAC ainsi que la DGPRE ;
- Une action de gestion des bassins transfrontaliers avec l'OMVS et l'OMVS.

Le programme se décline en quatre objectifs opérationnels :

- ✓ Améliorer la connaissance et la gestion des RE
- ✓ Sécuriser les réserves stratégiques du Lac de Guiers
- ✓ Maîtriser les eaux de ruissellement
- ✓ Développer le réseau de transfert.

La gestion intégrée des ressources en eau prend en compte la valorisation de tout le potentiel du réseau hydrographique national et la question de l'eau productive qui est coordonnée et pilotée par la DGPRE ainsi que l'OLAC dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

L'approvisionnement de toutes les catégories de population en eau potable dépend de la connaissance et de la maîtrise des ressources en eau à améliorer dans la coordination et la gestion des projets inscrits dans ce programme du MEA.

Les indicateurs visés dans le PNASAR permettent de réaliser les actions du MEA dans la mise en œuvre dudit programme pour renforcer les mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'exécution des programmes et projets en exécution dans la mise en œuvre de la GIRE. Les mécanismes de pilotage et de contrôle de l'action ministérielle sont opérationnels par les différents indicateurs du MEA ciblé dans le PNASAR.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la revue annuelle de 2021 qui est basée sur les résultats de suivi du PTBA renseignés dans ce travail et qui présentent les niveaux de réalisation des cibles des indicateurs essentiels de suivi pour les projets pilotés par la DGPRE et l'OLAC dans le cadre du PNASAR.

La performance de ce programme est surtout liée aux appuis consistants mobilisés dans le cadre des projets financés par le BCI et l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF).

Pour l'année 2021, Le MEA à travers les activités inscrites dans le PNASAR à réaliser 25 campagnes de suivi piézométriques sur les 24 programmés annuellement et 09 campagnes de suivi hydrométriques sur les 12 planifiés. En effet ce manque de performance sur la mission de suivi hydrologique est dû au manque de logistiques (véhicule vétuste).

Ensuite l'OLAC chargée de suivre les eaux de surface des Lacs et Cours d'Eau a mobilisé 2.1 milliards de volume pour un cible 2.3 milliards d'eau et trois ouvrages de retenus ont été construits pour une cible de 04 avec les budgets respectifs de 324 063 000 FCFA et 312 528 900 FCFA.

En effet ces résultats ont participé à l'amélioration de la connaissance et surtout la maîtrise de l'eau dans la gestion du programme gestion intégré des ressources en eau.

Les différentes zones de suivi se trouvent dans les territoires de l'eau délimités par la DGPRE dans la mise en œuvre du PAGIRE. Ces territoires de l'eau ou Unités de Gestion et de Planification (UGP) se trouvent dans les différents bassins versants du Sénégal et l'OLAC est aussi chargée de suivre les eaux de surface des Lacs et Cours d'Eau comme montrer dans les indicateurs du PNASAR en plus des campagnes de la DGPRE sur les eaux de surface. Ces activités permettent d'améliorer la gestion et la planification de la ressource et surtout la qualité de l'Eau des Lacs et Cours d'Eau pour un accès de tous à une eau potable et productive.

Le budget des activités inscrites dans le PNASAR s'élève 696 000 000FCFA et le budget dépensé s'élève à 686 655 565 FCFA soit un taux d'exécution 98.65 % et ses réalisations ont permis de sillonner les zones d'interventions pour suivi, contrôle et régularisation de la ressource en eau au niveau des cinq UGP ou zones de suivi. Il est important de souligner la réalisation de piézomètres dans les territoires de l'eau et plus précisément dans les localités de suivi hydrométrique par la DGPRE. Il s'agit des zones de suivi comme Kolda plus précisément dans les zones qui suivent : Wassadou, Salikégné, Médina Passy.

On peut dans la même perspective citer Sédhiou dans ses différentes localités : Samine Escale, Maranda, Bodianto, Niasséne. Plus encore dans la région de Ziguinchor des zones de suivi comme Diébéréng 1, Diébéréng 2 ont eu des piézomètres. Toujours dans les réalisations, on peut prendre en exemple la mise en œuvre des stations hydrométriques dans les localités de Kédougou, Mako et Diaguiri. Ce qui expliquent que beaucoup de réalisations ont été concrétisées en cohérence avec les différents indicateurs ciblés par le MEA dans le PNASAR.

Toutes les analyses sont résumées dans les deux tableaux ci-dessus.

Les Principales orientations du PTBA 2021

Indicateurs	Valeur cible	Valeur atteinte	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
Nombre d'ouvrages construits d'ici à 2022	4	3	80	312 528 900	312 528 900	100%
D'ici à 2022, au moins 80% du volume de m3 d'eau est sécurisé	10 ha	10 ha	100	300 000 000	300 000 000	100%
D'ici à 2022, au moins 80% du volume de m3 d'eau est sécurisé	1ha	1ha	100	24 063 000	24 063 000	100%
Nombre de campagnes de suivi hydrologique d'ici à 2022	12	9	70	15 000 000	2 805 940	75%
Nombre de campagnes de suivi piézométriques d'ici à 2022	24	25	101%	45 000 000	47 257 725	101 %

Source : PNASAR/MEA

Indicateur	Valeurs cibles	Valeurs atteintes	Taux réalisation technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux réalisation financière
D'ici à 2022, au moins 80% du volume de m3 d'eau est sécurisé	11ha	11 ha	100%	324063000	324063000	100%
Nombre d'ouvrages construits d'ici à 2022	04	03	80%	312 528 900	312 528 900	100%
Nombre de campagnes de suivi hydrologique d'ici à 2022	12	09	70%	15 000 000	2 805 940	30%
Nombre de campagnes de suivi piézométriques d'ici à 2022						

	24	25	111%	45 000 000	47 257 725	75%
TOTAL				696 000 000	686 655 565	

Source : PNASAR/MEA

ANALYSE PAR INDICATEURS :

○ **Volume de m3 d'eau sécurisé en 2021**

Pour cet indicateur, il a été prévu une réalisation de deux activités, à savoir le Faucardage du marigot de Yéti Yone (Canal de jonction avec le Lac de Guiers) et les travaux de désencombrement des points d'accès au droit du Lac de Guiers (Mbayène, Nder et Diokhor). Ces deux activités avec un budget 324 063 000 ont un taux d'exécution technique et financière de 100%.

○ **Nombre d'ouvrages construits en 2021**

Cette activité qui a pour objet l'atteinte des travaux de restauration des Lacs de Nianta et Koutango dans la région de Kaolack. Ce processus participe à la mobilisation des ressources en eau des Lacs et du cours d'eau. Pour une cible de deux lacs aménagés, un budget de 280 000 000 FCFA était planifié mais un changement est opéré au courant de l'année pour un nouvel montant de 300 000 000. L'activité a été réalisée à 100% (technique et financière) sur les 11 ha prévus.

○ **Nombre de campagnes de suivi hydrologique en 2021**

Pour les 12 campagnes hydrométriques planifiées, 09 missions ont été effectuées avec un budget de 2 805 940 FCFA. Cette performance non atteinte à 100% est dû au manque de matériels logistiques (Manque de véhicule de mission).

Pour rappel, toutes les missions de suivi se font en période d'Étiage (après la saison des pluies) et de Crue (avant les premières pluies). Ces moments de sorties au niveau des territoires de l'eau a permis à la DGPRE d'évaluer l'impact de la pluviométrie sur la nappe en période d'Étiage et le niveau de la diminution de la nappe en période de Crue où on note généralement une forte baisse de la nappe.

○ **Nombre de campagnes de suivi piézométriques en 2021**

En résumé pour cette année, sur une cible de 24 campagnes, 25 ont été réalisées soit un taux de réalisation technique et financière de 104%. Cette performance est due à l'appui de la Banque Mondiale.

En conclusion, il faut noter que les missions hydrologique et hydrogéologiques se font dans tous les territoires de l'eau (bassins et sous bassins versants) et lacs de Guiers du Sénégal pour le suivi, l'évaluation de la qualité le contrôle et la régularisation des ouvrages des eaux de surface et des eaux sous terraines.

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES 2022
MEA	<p>Faiblesse dans la Mobilisation des ressources financières humaines et logistiques ;</p> <p>Retard dans l'actualisation du code de l'eau de 1981 ;</p> <p>Difficulté dans l'élaboration des outils de planifications des ressources en eau.</p>	<p>Accompagner les structures en charge du programme GIRE (DGPRE OLAC) dans la mobilisation des ressources humaines, financières et logistiques ;</p> <p>Accélérer le processus d'actualisation du code de l'eau ;</p> <p>Appuyer sur l'élaboration des outils de planification dans toutes les échelles de gouvernance dans la gestion de la ressource</p>	<p>Mettre en œuvre les SDAGES dans chaque UGP ;</p> <p>Mettre en place les cadres de concertations pour améliorer la connaissance et la maîtrise de l'eau ;</p> <p>Vulgarisation des dispositions législatives du code de l'eau.</p>

Section VIII MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
(MEDD)

Principales Réalisations Enregistrées

Période d'analyse

Janvier 2021 – dec 2021

**SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMME INSCRITS DANS LE
PNASAR/MEDD**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable entreprend d'énormes efforts allant dans le sens de la protection des ressources naturelles en vue de garantir la stabilité des systèmes de production et donc augmenter la productivité de nos ressources.

Ainsi, les différents projets et programmes du MEDD inscrits dans le PNASAR durant l'année 2021 sont :

Projet de protection des Écosystèmes contre les feux de brousse (PRECOF) : Il vise à contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire par une meilleure préservation de l'équilibre des écosystèmes forestiers. Financé à hauteur de 217 000 000 FCFA sur fonds propres (BCI). Le PRECOF sera exécuté sur l'ensemble du territoire national au niveau des départements les plus vulnérables aux feux de brousse.

Programme de développement forestier et réhabilitation des forêts classées : Son objectif est de contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres par le maintien de l'intégrité territoriale et la valorisation des forêts classées afin de contribuer au développement local. Le Programme intervient sur l'ensemble du territoire national étant donné que la gestion durable du domaine forestier classé reste un défi manifeste dans toutes les régions du pays. Les bénéficiaires sont les Collectivités territoriales et les communautés qui tirent des revenus substantiels à partir de ces forêts. Le budget alloué tourne autour de 287 000 000 FCFA (BCI).

Programme national de reboisement : Vise à contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres par l'intensification du reboisement et de la reforestation. Le budget alloué à ce programme s'élève à 1 410 135 133 FCFA (BCI)..

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PTBA 2021

Le PTBA 2021 du MEDD est marqué en général par la mise en place d'un ensemble d'activités pour lutter contre la déforestation et la dégradation des terres.

Les formations forestières du Sénégal subissent de multiples agressions dont les plus tragiques restent l'exploitation clandestine, les défrichements abusifs, la salinisation des terres et les feux de brousse. Ces derniers constituent des facteurs de dégradation des massifs forestiers très récurrents.

Pour réduire considérablement l'ampleur et la fréquence du phénomène, le service forestier s'active autour des activités préventives suivantes :

- L'ouverture de pare-feu dans les zones névralgiques ;
- L'entretien et la réhabilitation des anciens pare-feu ;
- La mise en œuvre de plans d'aménagement forestiers pour une meilleure maîtrise de la ressource forestière ;
- La réalisation d'activités de mis en défens, de plantations massives et de plantations linéaires et de production de plants dans le cadre de la campagne nationale de reboisement ;

- La distribution de semences forestières de qualité au niveau des pépinières ;
- L'installation de digues anti sel et de cordons pierreux.

La synthèse des activités inscrites dans le PTBA 2021 sont présentées ci-dessous :

INDICATEUR	ACTIVITE	CIBLE	BUDGET	ACQUIS	GAP
Linéaire de pare feux entretenus et réalisés (km)	Ouvrir et entretenir des pare-feux	2 757	144 582 667	144 582 667	0
Diminution des superficies de terres forestières brûlées par les feux de brousse (ha)	Rendre fonctionnel et renforcer le parc des unités de lutte contre les feux de brousse	206430	72 291 333	72 291 333	0
Nombre d'hectares de terres reboisées	Mener des activités de plantations fruitières	16 435	1 410 135 433	1 410 135 433	0
Superficie de terres forestières sous-gestion durable (ha)	Mettre en place des digues anti sel et cordons pierreux	97 060	95 631 000	95 631 000	0
Superficie de forêts aménagées (ha)	Elaborer et mettre en œuvre des Plans d'aménagement forestiers	120000	191 262 010	191 262 010	0

SITUATION GLOBALE DES RESULTATS EN 2021

Pour 2021, le MEDD a poursuivi ses engagements en termes de gestion rationnelle des ressources forestières, d'aménagement et de protection des forêts et de renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers aux effets néfastes des changements climatiques pour contribuer efficacement au développement d'activités génératrices de revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Globalement, toutes les activités prévues durant l'année ont été déroulées. Cependant, il faut aussi admettre que les niveaux de réalisation ont varié d'une activité à l'autre et sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif des résultats phares du MEDD durant l'année 2021

Indicateurs	Cible	Réalisation	Taux d'exécution technique	Budget prévu	Budget dépensé	Taux d'exécution financier
Superficies de forêt brûlée par les feux de brousse (ha)	206 430	305 676	148,08%	72 291 333	31 808 186	44%
Linéaire de pare feux entretenus et réalisés (km)	2 757	6 293	228,26%	144 582 667	63 616 373	44%
Superficies de terres forestières reboisées (ha)	16 435	29 629	180,28%	1 410 135 433	1 410 135 433	100%
Superficies de terres forestières sous-gestion durable (ha)	97 060	159 253	164,08%	95 631 000	93 992 280	98%
Superficies de forêts aménagées (ha)	120 000	129 398	107,83%	191 262 010	187 984 558	98%

Etat de mise en œuvre des activités inscrites dans le PTBA 2021 du MEDD

En 2021, la mise en œuvre des activités du Ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) s'est inscrite dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la nouvelle Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2021-2025). Elle s'est déroulée également dans un environnement de relance de l'activité économique du pays, suite aux effets néfastes de la pandémie de COVID-19 qui a conduit à l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire II ajusté et accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Au regard du bilan, les résultats enregistrés au courant de l'année 2021 sont relativement satisfaisants et étaient basés principalement sur la protection du patrimoine forestier contre les feux de brousse, la mise en œuvre d'activités de reboisement, d'aménagement et de restauration des forêts afin de freiner la paupérisation grandissante en zone rurale.

En termes de résultats, nous avons relevé :

Pour la campagne de lutte contre les feux de brousse (2020-2021), les feux ont nettement diminué en décembre et légèrement repris en février avant de s'estomper progressivement jusqu'à la fin du mois de mai. Comme cela a été le cas durant ces dernières années, la région la plus touchée par les feux de brousse est celle de Tambacounda avec 124406 ha, soit en valeurs relatives 41% du total des superficies brûlées sur le plan national. Ensuite viennent, les régions de Kolda, Matam et Sédiou avec 52 100 ha, 42 228 ha et 41 262 ha, soit respectivement 17%, 14% et 13% en valeurs relatives, suivi de la région de Kédougou avec 17 862 ha de superficies brûlées, représentant 6% du total sur le plan national. Ces cinq régions ont enregistré plus de 91 % des superficies brûlées du Sénégal. Les particularités de cette saison est la recrudescence des feux dans la région de Matam qui dépasse celle de Ziguinchor et un retour exceptionnel des feux dans la région de Louga, malgré la hausse de la linéaire de pare feux entretenus et réalisés.

Au total, **sur une cible de 2 757 km, 6 293 km** ont été enregistrés contre 1833 km durant la campagne de l'année précédente. Le budget prévu pour cette action a été exécuté à hauteur de 44%, soit un montant de **31 808 186 FCFA**. Cependant il a été noté une hausse des superficies ravagées par les feux de brousse au niveau national qui sont passées de **206 430 ha en 2020 à 305 676 ha en 2021**, soit une augmentation de 48%. Le budget dépensé pour les autres activités menées dans le cadre de la réduction des superficies brûlées s'élevait à **63 616 373 FCFA**.

S'agissant de la campagne de reboisement de cette année, 2 763 pépinières ont globalement assuré une production de 12 203 928 plants contre 7 351 109 plants en 2020, soit une hausse de 66%. En termes de réalisations physiques, les plantations massives effectuées au cours de cette campagne s'étendent sur 7556,53 ha. Elles représentent un taux d'exécution de 75,56% en référence aux prévisions qui étaient fixées à 10 000 ha. Globalement le résultat obtenu est légèrement en deçà de la moyenne des plantations massives réalisées ces cinq dernières années (soit 7734,24 ha). Néanmoins, par rapport aux résultats de la campagne précédente (soit 4082,55 ha), on constate une augmentation de 85,09 % en valeur relative.

S'agissant des plantations linéaires, 3658 km ont été réalisés au courant de 2021. On en déduit un taux de réalisation de 91,45 % par rapport à la cible (soit 4000 km). Certes les résultats escomptés ne sont pas totalement atteints mais il faut rappeler que l'objectif en plantations linéaires a été revu en hausse (de 2,28 fois). En référence aux cinq dernières années, on note une nette amélioration des présents résultats.

Au total, la superficie de terres reboisée en 2021, s'établit à **29 629 ha** sur une cible de 16 435, soit un taux de 180% de réalisation technique. Ces performances notées en matière de reboisements, s'expliquent par les efforts importants notés par rapport à l'appui des partenaires et l'opportunité provenant du programme « Xèyu ndaw ñi » qui ont impacté positivement sur les résultats obtenus. Le budget prévu a été exécuté à 100%, soit **1 410 135 433 FCFA**.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers, le taux de réalisation est de 100%. Ce qui correspond à une superficie de forêts aménagées de 129 398 ha avec un budget global de **187 984 558 FCFA**.

Par rapport à l'augmentation des superficies des terres forestières sous gestion durable, en fin 2021, les superficies s'établissent à 159 253 ha sur une cible de 97 060 ha. Ainsi, le taux de réalisation physique a été atteint avec un taux de 164%. L'activité a été développée dans les différentes régions en collaboration avec des partenaires (ONG, Projets, etc.). Le montant total alloué s'élève à **191 262 010 FCFA** et a été exécuté à hauteur de 98%.

Contraintes, recommandations et perspectives 2022

PROJETS/ MINISTERES	CONTRAINTES MAJEURES	RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES POUR 2022
1-Projet de protection des Écosystèmes contre les feux de brousse (PRECOF)	-Faible niveau d'équipement du service forestier en moyens logistiques et des comités de lutte. - Faible contribution des collectivités locales à la lutte contre les feux de brousse ; -Insuffisance des moyens de communication et d'alerte rapide - Faible prise en charge des activités de reboisement et protection des forêts par les collectivités territoriales ;	Renforcer la protection des formations forestières et des nouvelles plantations compte tenu de la baisse tendancielle des superficies forestières ; Rendre fonctionnel et renforcer le parc des unités de lutte contre les feux de brousse ; Sensibiliser les collectivités territoriales afin qu'elles puissent s'investir dans la gestion et la pérennisation de la ressource forestière ; Renforcer les investissements pour faire face aux actions prioritaires pour le département notamment, la reforestation durable du territoire national.	En perspectives, la campagne de reboisement va s'installer. Les activités seront aussi orientées vers la production de plants, l'identification et la préparation des chantiers de reboisement, la mise en défens et le suivi de la campagne d'exploitation forestière. Les activités régaliennes de police forestière et de contrôle de la circulation des produits seront également poursuivies, de même que le suivi de la campagne de lutte contre les feux de brousse.
2-Programme de développement forestier et réhabilitation des forêts classées	Déficit de moyens financiers et techniques pour la mise en œuvre efficace des Plans d'aménagement forestiers	•Renforcement des capacités des producteurs locaux sur les techniques d'exploitation forestières durables	

3-Campagne national de reboisement		Sensibiliser les collectivités territoriales afin qu'elles puissent s'investir dans les initiatives de reforestation	
------------------------------------	--	--	--

Présentation de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)

La conception et la vulgarisation d'instruments de mitigation des risques agricoles capables de rendre l'environnement du secteur de l'agriculture propice à l'intervention des institutions financières et des investisseurs apparait plus qu'indispensable.

Pour répondre à cet impératif, l'Etat du Sénégal a appuyé dans le cadre d'un PPP, la mise en place de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) conformément aux orientations de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Elle a pour mandat de développer une offre pertinente de produits d'assurance agricole et fait office de pionnière dans son domaine au niveau de la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance).

Les missions de la CNAAS découlent principalement des Articles 56 et 57 de la loi 2004-16 portant Loi d'Orientation Agro-sylvo-Pastorale LOASP) :

- Assurer les agriculteurs contre les risques de calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- Assurer la sécurité des productions, des revenus et des équipements des agriculteurs;
- Accompagner l'État du Sénégal dans la mise en œuvre des régimes d'assurance agricole prévus par la LOASP conformément aux dispositions de l'article 55 du Code des Assurances de la CIMA ;
- Planifier la stratégie de pérennisation du régime d'assurance agricole au Sénégal ;
- Apporter une contribution à la modernisation de l'Agriculture sénégalaise en aidant à rendre plus visible et plus transparent les systèmes de protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités Agro-Sylvo-Pastorale ;
- Promouvoir le développement de l'industrie agricole au Sénégal et faire la promotion de nouveaux produits d'assurance agricole.

La Compagnie s'engage ainsi auprès de l'Etat qui subventionne la prime d'assurance à payer par le producteur à hauteur de 50 %, z œuvrer pour le renforcement des mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables, pour renforcer la résilience des Agriculteurs.

Ce compagnonnage se manifeste à travers des réalisations concrètes de la CNAAS qui ne cesse de multiplier des efforts allant dans le sens de développer de nouveaux produits à la demande des producteurs, à indemniser les producteurs en cas de sinistres avérés dans les meilleurs délais, à s'investir pour vaincre les tabous liés à la notion d'assurance en général.

Elle a réussi en un temps record à mettre sur le marché national une offre correcte en matière d'assurance agricole, développer une bonne stratégie commerciale passant par une bonne communication sur l'importance de l'assurance agricole qu'elle déroule sur l'étendue du territoire avec l'appui de certains partenaires technique et financier qui adhèrent à sa mission.

En effet, pour mener bien sa mission, la Compagnie compte sur l'appui de partenaires qui reconnaissent l'assurance agricole comme un des mécanismes innovants de gestion des risques agricoles, un moyen incontournable pour augmenter la résilience des producteurs et développer des mécanismes de financement rural.

BILAN DES PROGRES ET RÉFOR MES REALISES EN 2021

L'analyse des indicateurs en 2021

Analyse des écarts et Evolution des Indicateurs

IOV « 12 824 producteurs utilisent l'information climatique pour leur prise de décision d'ici à 2022 »

La cible était de 20.000 producteurs et la réalisation de 23 801 producteurs, ce qui fait un **écart de 3 801 et un taux de réalisation de 119,01%**. Ce résultat peut s'expliquer par une bonne mutualisation des efforts de la CNAAS et de ses partenaires pour encadrer, sensibiliser, informer et former les producteurs sur l'utilité d'utiliser l'information climatique dans leurs prises de décisions. Ces activités sont menées dans le cadre de projets/programmes élaborés après diagnostic des besoins dans certaines zones où l'assurance rencontre quelques réticences dues à des pesanteurs socio-économiques, culturelles et parfois culturelles.

IOV« 46 873 exploitants agricoles ont souscrit à une assurance agricole chaque année d'ici à 2022 »

Pour cet indicateur, la réalisation est 389 693 alors que les prévisions étaient de 400.000 producteurs. Nous avons ici un écart de 115.300 par rapport à 2020 et un taux de réalisation de 97%.

Ce résultat satisfaisant peut s'expliquer d'une part par la réussite des initiatives qui ont abouties à une augmentation du capital du producteur qui peut maintenant participer à l'effort collectif pour augmenter la résilience communautaire et d'autre part une bonne utilisation de l'information climatique par le producteur qui y trouve un moyen de sécuriser son exploitation en prenant la bonne décision.

Ce résultat est notamment rendu possible grâce à l'agrément de certains partenaires techniques et financiers qui soutiennent la stratégie de la CNAAS pour implanter l'assurance agricole sur l'étendue du territoire.

Un des piliers de cette stratégie est le BOAD qui appuie la CNAAS à l'acquisition et l'implantation d'outils nécessaires à la mise en place d'une couverture en assurance en tout lieu. Pour dérouler sa stratégie, la CNAAS a aussi l'appui des partenaires comme l'USAID, la LBA, le CMS, et MYAGRO, mais notamment du Programme Alimentaire Mondial (PAM) à travers le Programme 4R qui est un partenaire de la compagnie pour encadrer les petits producteurs dans les zones jugées très vulnérables. Ces producteurs réalisent des travaux d'intérêts communautaires contre un ticket modéré utilisé en remplacement de la prime qu'ils devaient payer pour sécuriser leurs exploitations.

La CNAAS s'est portée volontaire dans le cadre de la mutualisation des efforts pour la résilience de l'Agriculture, de collecter les données relatives à l'utilisation de l'information climatique par l'agriculteur dans sa prise de décision au niveau des différents sectoriels. Elle dispose de 200 pluviomètres automatiques et plus de 500 pluviomètres mécaniques, de cinq stations agro météorologique mis à la disposition de l'ANACIM pour la production et la diffusion de l'information climatique et pluviométrique. A ce sujet, ICRISAT/USAID appuie des structures à l'instar de la CNAAS pour l'atteinte de cet objectif « Les capacités d'adaptation locales aux chocs sont renforcées et améliorées ».

En conclusion l'analyse des écarts montre que les indicateurs portent des valeurs référentielles de 2016 ont fortement évolués et méritent d'être réajustés par rapport au niveau de production des années précédentes.

Forte des réalisations des années précédentes la CNAAS va réajuster les indicateurs.

3.5. Objectif spécifique 5 : assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience

Produit 1 : les structures de gestion et cadres de concertation sont rendus plus fonctionnels

Partant du postulat que l'atteinte des objectifs de SAR passe indéniablement par une bonne gouvernance du secteur à travers une meilleure coordination et une harmonisation des interventions. Ceci justifie l'importance accordée au fonctionnement des structures de gestion et cadres de concertation, avec la planification de nombreuses rencontres aussi bien au niveau national que déconcentré. Ces rencontres périodiques permettraient aux acteurs clés du domaine de la SAR de débattre des enjeux et défis du domaine au niveau de la région. Afin de faire les réorientations nécessaires pour une amélioration significative de la SAR des ménages.

L'évolution de la gouvernance de la SAN a été mesurée à travers les indicateurs ci-après ;

Indicateur : 05 réunions du CNSA tenues d'ici à 2022 :

Le Conseil National de sécurité Alimentaire qui est l'instance décisionnelle, de pilotage et d'orientation de la politique de SA devait se réunir une fois au courant de l'année, pour se pencher sur la situation de la SAR aux fins de prendre des décisions majeures, dans la dynamique d'amélioration de la SAR. Cependant, la seule réunion qui était prévue n'a pas été tenue.

Indicateur : 20 réunions du CTN suivi évaluation tenue d'ici à 2022

Les points focaux désignés par les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du PNASAR à savoir les ministères sectoriels, structures étatiques, projets, ONG, et la société civile, sont les membres constitutifs de ce CTN suivi évaluation. Ce dernier a pour rôles principales de (i) Valider les résultats des données des sectoriels, du niveau déconcentré avec les CRSA et CDSA, (ii) de proposer des recommandations fortes au CT CNSA. Pour pouvoir accomplir l'important travail

assigné à ce comité, il était prévu dans la planification 2021 du PNASAR, d'organiser quatre réunions, dont trois ont pu être réalisées.

Indicateur : 130 réunions du CRSA tenues d'ici à 2022 :

Les comités régionaux de SA qui sont présidés par les gouverneurs respectifs, est par essence un cadre de concertation et d'harmonisation pour les acteurs locaux de la SA. Ils jouent des rôles cruciaux dans le dispositif de suivi évaluation dans PNASAR, qui se résumant entre autres à la (i) Validation des résultats des sessions de planification et de suivi des PPSAN intervenant dans leurs régions (ii) propositions de recommandations au CTN suivi évaluation. Durant l'année sous revue, il était prévu d'organiser deux rencontres du CRSA par région ce qui faisait un total de 26 rencontres pour les 13 régions hormis Dakar. Sur cette planification, seules quinze (15) ont été réalisées du fait de l'insuffisance des ressources financières.

Indicateur : 420 réunions du CDSA tenues d'ici à 2022

A l'instar du niveau régional, tous les 45 départements disposent également d'un CDSA qui est présidé par les préfets respectifs et sert de tribune d'échange et de concertation pour les acteurs locaux de la SAR. Une cible de deux rencontres a été planifiée au courant 2021, mais face aux difficultés financières, les activités n'ont pas été réalisées.

Produit 3 OS5 : La sécurité alimentaire et la résilience sont mieux prises en compte dans la planification locale :

Indicateur : 16 Plans locaux intégrant la sécurité alimentaire et la résilience :

Compte tenu des enjeux et défis actuels de la SAR, face à la recrudescence des chocs multiformes qui accentue la vulnérabilité des populations, il était établi dans le PNASAR, d'accompagner trois collectivités locales dans l'élaboration de leurs plans locaux de développement, pour s'assurer d'une réelle prise en compte des volets SA et de résilience dans la formulation de ce document stratégique. Cependant par manque de moyens financiers, les activités prévues n'ont pas été effectives.

Produit 4 OS5 : Les interventions humanitaires sont mieux coordonnées.

Suite à la publication des résultats des différents cadres d'analyse de la situation alimentaire au niveau national, qui ont permis de faire la cartographie des zones à risques et l'estimation de l'effectif des populations en insécurité alimentaire ; le SECNSA en s'appuyant sur une démarche participative et inclusive a coordonné l'élaboration du plan national de riposte (PNR 2021) destiné à venir en aide aux ménages en IA. Ce dernier a réuni tous les acteurs du domaine de SA de la résilience et nutritionnel (humanitaires, partenaires au développement, structures étatiques) pour définir les mécanismes d'intervention les plus efficaces et efficients et ainsi procédé à sa formulation à travers le PNR. Sur ce, de nombreuses rencontres ont été prévues ;

Indicateur : 20 réunions inclusives sur les interventions humanitaires à tous les niveaux :

Pour une bonne mise en œuvre des interventions humanitaires, de nombreuses rencontres ont été organisées par les principaux acteurs du PNR, afin d'harmoniser les mécanismes d'intervention. La seule rencontre prévue a été organisée.

Indicateur : 195 réunions de coordination de la mise en œuvre des plans de réponses à l'insécurité alimentaire sont organisées dans les 13 régions du pays d'ici à 2022

L'efficacité de la mise en œuvre du PNR passe impérativement par une bonne coordination. De ce fait plusieurs rencontres ont été organisées pour faire le point sur les réponses à apporter pour les populations en situation IA.

Indicateur : Nombre de ménages vulnérables assistés :

Au mois de mars 2021, le plan national de réponse (PNR) a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes et validé par ces acteurs. Le budget total nécessaire au financement de la mise en œuvre du PUSA 2020 est estimé à 26 762 641 266 FCFA dont :

- 7 685 254 200 FCFA pour l'assistance alimentaire ;
- 15 691 863 241 FCFA pour le volet assistance nutritionnelle ;
- 3 384 524 266 pour le volet Elevage.

Il est important de noter que pour le PNR 2021, seul le Programme Alimentaire Mondial a pu mener des interventions pour le volet assistance alimentaire et nutritionnel. Ce qui justifie un faible taux d'exécution. Réalisation de l'assistance alimentaire Concernant l'assistance, alimentaire trois distributions ont été réalisées. En effet sur les 92 848 bénéficiaires soit (11 606 ménages) ciblés pour un montant global de 1 392 720 000 FCFA, la cible a été atteinte à 99,9%, ce qui représente 92,801

bénéficiaires touchés à hauteur de 1.360.94000. Les départements concernés par cette assistance sont : Matam, Ranérou, Podor, Saraya et Salémata.

Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience :

Produit 2.OS6 : Les dispositifs de collecte d'analyse et de gestion des données au niveau central et déconcentré sont développés :

La collecte et la gestion de l'information restent toujours une des préoccupations majeures des acteurs de la SAR. C'est pourquoi le PNASAR, dans le cadre de sa mise en œuvre prévoit une batterie d'indicateurs avec des valeurs cibles pour contribuer à la bonne marche des systèmes d'informations logés dans les ministères sectoriels.

Indicateur : 10 dispositifs de collecte des données opérationnels d'ici à 2022 :

Le dispositif de collecte est constitué de l'ensemble des éléments qui permettent de faciliter la collecte d'informations. Au sein de chaque ministère, il existe un dispositif de collecte des données, mais qui connaît pour la plupart des dysfonctionnements d'informations. Il était prévu dans le PNASAR d'appuyer les ministères sectoriels à renforcer leurs dispositifs de collecte des données afin qu'ils puissent renseigner de manière fiable et à temps les indicateurs inscrits dans le PNASAR. Cependant il faut reconnaître jusqu'à présent aucune action n'a été posée dans ce sens du fait du manque de ressources financières.

Indicateur : 10 enquêtes de Suivi de la Sécurité alimentaire réalisées d'ici à 2022

Le SE-CNSA, dans le cadre sa mission de veille et d'alerte, organise chaque année deux enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire dans le but de renseigner la situation alimentaire du pays. En 2021, les deux enquêtes prévues au mois de février et mars ont été organisées, soit un taux de réalisation de 100%.

Indicateur : 10 enquêtes de suivi des paramètres clés réalisées d'ici à 2022 :

Les paramètres clés, sont des indicateurs qui renseignent sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Ils sont obtenus à l'issue d'enquête (profil), réalisées dans les zones de moyens d'existence (ZME) .Ils permettent de mesurer le degré de vulnérabilité des ménages dont un changement dans l'accès tel que défini dans la base de référence pourrait avoir des conséquences sur l'économie des ménages. En effet, en 2021, les deux enquêtes prévues, ont été réalisées.

01 système d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience d'ici à 2022 :

Eu égard à l'importance de la SA, il était planifié dans le PNASAR de mettre en place un système d'information sur la sécurité alimentaire qui permettra de disposer à temps réel de toutes les informations nécessaires sur la situation alimentaire à l'échelle nationale. Ainsi, le processus de mise en place de ce système a déjà démarré avant l'appui du projet RC/GSAR de la JICA, la conception dudit système est en cours. Ce système va regrouper en son sein, un volet suivi évaluation, un volet animation du système d'alerte précoce et un volet SIRT.

Indicateur : 10 rapports produits et publiés sur la situation de la SAR d'ici à 2022

Pour assurer une bonne information désagrégée sur la situation de la sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience, le SE-CNSA avait comme objectif de produire et de publier 02 rapports pour l'année 2021. Ces rapports informent sur les résultats de la sécurité alimentaire du pays en différentes périodes.

La cible par rapport à l'indicateur a été réalisée à 100% et elle est fortement liée à la réalisation des deux enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire réalisée en amont deux fois par année. Autrement dit, ces rapports sont produits à la suite de la réalisation des enquêtes menées chaque année.

Indicateur : 10 sessions du cadre harmonisé tenues d'ici à 2022

Le cadre harmonisé (CH) est un outil d'analyse de référence, pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, qui permet d'évaluer de manière objective et consensuelle les difficultés alimentaires auxquelles font face les populations Le SE-CNSA à travers sa cellule SAP, tient chaque année 02 sessions du CH d'identification des populations en insécurité alimentaire. Toutes les 2 sessions prévues ont été réalisés.

Indicateur : 10 sessions du cadre harmonisé décentralisées tenues d'ici à 2022

Ces sessions précèdent les sessions du CH national. Dans cet exercice était de déterminer le phasage dudit département dans l'échelle de classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire. Le SECNSA avait pour objectif

de tenir 13 sessions du cadre harmonisé décentralisé dans les régions pour l'année 2021. et grâce à l'appui des PTF, l'objectif a été atteint à 100% .

Indicateur : 10 sessions d'outcome Analysis tenues d'ici à 2022

L'Outcome Analysis (OA) est une étape du HEA, qui permet d'analyser les changements d'accès à la nourriture et au revenu des ménages qui résident dans une ZME. C'est un outil d'analyse des résultats basés sur les moyens d'existence, en vue de renseigner certains indicateurs de sécurité alimentaire. En 2021, les deux sessions prévues ont pu être réalisées.

Indicateur : 20 bulletins d'informations produits sur la SAR d'ici à 2022 :

Il s'agit d'un bulletin qui regroupe des informations secondaires et primaires provenant respectivement des structures étatiques membres du CT, et à travers des collectes de données au niveau des ménages. Il informe sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays orientée par période (tous les 03 mois) En 2021, conformément à la planification, 04 bulletins ont été produits et publiés.

Indicateur : 10 missions conjointes de suivi réalisées d'ici à 2022 :

Le suivi de la mise en œuvre des projets permet d'opérationnaliser le PNASAR. Dans la planification annuelle des activités du PNASAR, il était prévu chaque année en collaboration avec les ministres sectoriels, d'organiser 02 missions de suivi des projets au niveau national. Ces missions de suivi viennent en appui aux suivis trimestriels menés au niveau de chaque région par les bureaux régionaux de sécurité alimentaire du SECNSA.

Elles permettent d'une part de mesurer le niveau de mise en œuvre des activités des projets mais d'autre part de connaître les effets induits par ces projets sur les moyens d'existence des ménages. De ce fait, en 2021, les deux (02) missions de suivi conjointes prévues dans le PTBA ont été réalisées, grâce aux concours financiers et techniques de certains PTF.

Indicateur : Nombre de projets de sécurité alimentaire et de résilience suivis et évalués d'ici à 2022 :

A la suite de la réactualisation de la cartographie, effectuée en 2020, un nombre de 217 PPSAN ont été recensés sur l'ensemble du territoire national. Ces projets étaient censés être suivis par le SECNSA pour mesurer leur état d'avancement et évaluer leurs impacts sur les populations. Dans le cadre du PNASAR, 200 projets ont fait l'objet de suivi avec les BRSA.

Indicateur : 260 rapports de suivi évaluation produit par le BRSA d'ici à 2022

La production de ces rapports constitue des extraits à la réalisation des missions de suivi des projets réalisées par les BRSA. Ainsi, sur une prévision de 52 rapports à produire et à publier pour 2021, 39 rapports ont été réalisés.

